



Dossier
L'Europe
de l'école
p. 17

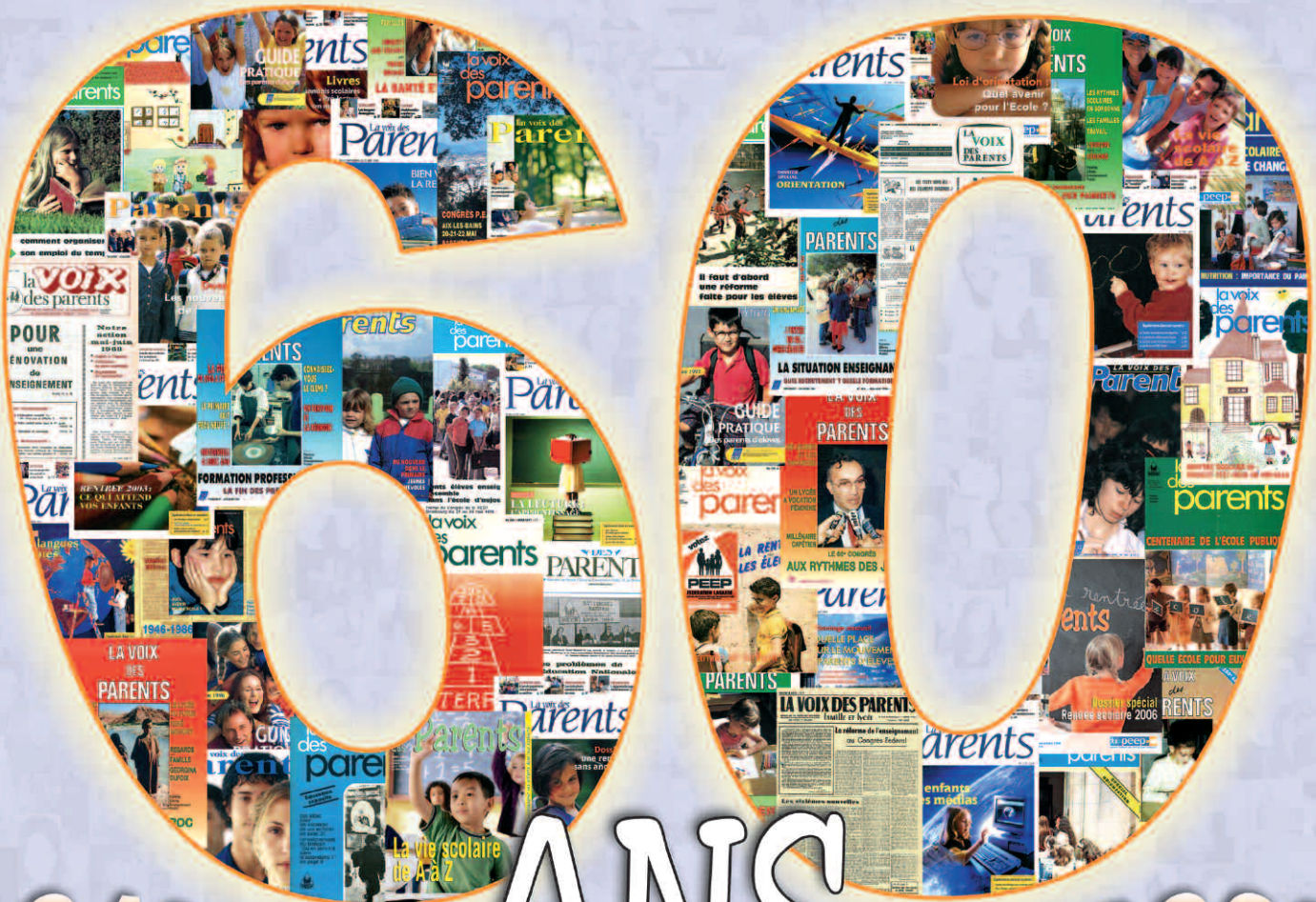


Société
Jeunes et
bénévoles
p. 37



Le point sur
Ecole et
handicap
p. 42

La Voix des Parents



1946

ANS

2006

Novembre-décembre 2006
N° 343 - 3,20 €

ACTUALITES :

Rapport Hetzel sur l'université :
objectif emploi ! p.4

TECHNIQUE :

Le conseil de classe p.6

PEDAGOGIE :

Evaluation des élèves :
un système à réformer ? p.8

METIERS :

Le bâtiment p.12

DOSSIER

L'Europe
de l'école
p.17



LA VIE DE LA PEEP

• 100^e anniversaire de la
première association
de parents d'élèves p.24

• 22^e Grand Prix
des Jeunes Lecteurs p.25

BLOC-NOTES p.26

A DECOUVRIR p.28

SORTIES EN REGION :
Les marchés de Noël p.30

SANTE :
La vue des enfants p.32

PRATIQUE :
Mon enfant est égoïste...
Que faire ? p.34

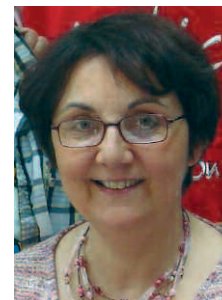
QUE CHOISIR ? :
Téléphones portables :
allégez la note ! p.35

SOCIETE/FAMILLE :
Jeunes...
et bénévoles ! p.37

ZOOM :
Tabac : la loi
à l'épreuve de l'école p.40

LE POINT SUR :
Les enfants handicapés
sur la route de l'école p.42

L'édito de la présidente



Anne
KERKHOVE,
présidente
nationale
de la PEEP

Démocratie scolaire

Au cours des voyages d'étude en Europe organisés par le ministère de l'Education nationale, j'ai pu découvrir l'importance de « la démocratie scolaire » pour certaines fédérations de parents d'élèves à l'étranger.

Ce constat rejoint bien nos valeurs et notre projet PEEP, qui nous positionnent comme « premiers responsables » de l'éducation de nos enfants, et également pleinement citoyens.

Cela doit se traduire par un dialogue permanent entre les différents partenaires, une reconnaissance de la parole de chacun à sa juste valeur, celle de l'enseignant ne primant pas nécessairement celle du parent et vice-versa. Chaque partenaire doit apporter une contribution positive dans les conseils d'école, d'administration ou de classe.

La mise en application du décret sur la place des parents à l'Ecole et de sa circulaire devrait inciter chacun des membres de la communauté éducative à se questionner sur sa conception des instances auxquelles il participe. Cette publication est l'opportunité d'échanger sur le rôle de chacun et en particulier sur celui des parents. Une telle réflexion est en effet essentielle à la santé de la « démocratie scolaire » et un dialogue doit être maintenu pour que, par-delà les lois, décrets, circulaires, on puisse définir les conditions dans lesquelles les instances rempliront efficacement leurs missions en s'appuyant sur la pleine participation des parents.

Enfin, je voudrais saluer ici l'engagement citoyen dont vous tous, faites preuve dans l'exercice de vos mandats au sein de vos écoles et établissements et de nos associations. Là commence la démocratie scolaire !

Merci pour tous les enfants.

Anne Kerkhove
Présidente de la Fédération PEEP



Adresse Internet : www.peep.asso.fr
e-mail : peep@peep.asso.fr

RAPPORT HETZEL SUR L'UNIVER

Un étudiant sur cinq quitte l'université sans diplôme ! Ce qui correspond à quelque 80 000 jeunes par an... Mais surtout, l'université apparaît en total décalage avec la réalité du monde professionnel... auquel elle est censée préparer les étudiants !

Le 24 octobre, le Premier ministre a présenté les conclusions du rapport Hetzel sur le débat national « Université-emploi ». Pour rapprocher l'université et le monde du travail, seront prochainement mises en œuvre des mesures d'aide à l'insertion professionnelle dans le cursus des étudiants et une meilleure information des élèves sur leur orientation.

La crise du contrat première embauche (CPE) du printemps avait révélé les inquiétudes des jeunes quant à leur avenir professionnel. Pour répondre à leurs préoccupations, le gouvernement a organisé un débat national sur l'université et l'emploi. Chargée de proposer des mesures pour réduire l'échec en premier cycle universitaire et améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, la commission Hetzel a rendu son rapport final, dont les conclusions ont été présentées par le Premier ministre Dominique de Villepin, le 24 octobre à la Sorbonne.

Dès le secondaire

Déjà, en amont de l'université, la commission émet des propositions spécifiques pour améliorer l'orientation des futurs étudiants. Trois mesures devraient voir le jour. Pour commencer, un entretien d'orientation obligatoire dès la 3^e, ainsi qu'en

1^{re} ou à la fin du premier trimestre de terminale, qui doit permettre à l'élève de « prendre conscience de ses capacités et talents, sans aucun caractère coercitif ». Ensuite, les élèves de terminale devront exprimer leurs choix dans un dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur, qui sera examiné lors du second semestre par un conseil de classe élargi ou une commission d'orientation. Une information complète sur les taux de réussite de chaque filière leur sera en outre fournie, afin qu'ils puissent effectuer leurs choix en toute connaissance de cause.

Pré-inscription universitaire

Enfin, la commission Hetzel recommande la mise en place d'un système de pré-inscription universitaire, mesure qui avait été préconisée par François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur. Une proposition qui avait d'ailleurs reçu un accueil favorable, notamment des présidents d'université. Yannick Vallée, président de l'université



Facelly / Sipa

Le Premier ministre, Dominique de Villepin, à la Sorbonne, présente les conclusions du rapport de la Commission du débat national « Université-Emploi », en présence, notamment, de Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur, et Anne Kerkhove, présidente nationale de la PEEP.

REPÈRES

CHIFFRES-CLES

- Environ un jeune sur deux accède à l'enseignement supérieur.
- A cette rentrée, l'enseignement supérieur accueille 2 287 000 étudiants, soit une progression de 12 000 par rapport à l'an dernier, dont 1 470 500 dans les universités.
- 11 % des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur en sortent sans diplôme. 3 bacheliers technologiques sur 10 sont également dans cette situation.
- 3 ans après leur sortie de l'université, 11 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont encore au chômage.

UNIVERSITÉ : OBJECTIF EMPLOI !



Grenoble I et premier vice-président de la conférence des présidents d'université, ne dénonçait-il pas récemment une orientation à contre-sens : « Nombre de jeunes fragiles, qui devraient pour réussir envisager de s'inscrire dans une filière courte où ils seraient bien encadrés se retrouvent embarqués dans des débuts de voies longues qui requièrent une grande autonomie. » Ce nouveau système de pré-inscription universitaire, censé éviter les erreurs d'aiguillage, sera mis en œuvre dans les établissements volontaires. A noter que les futurs étudiants conserveront le choix de leur inscription définitive.

« L'orientation, ce n'est pas une décision que l'on prend une fois pour toutes » a indiqué Dominique de Villepin. En effet, combien d'étudiants réalisent-ils, trop tard, qu'ils se sont engagés dans une filière qui ne correspond finalement pas à leurs attentes. Pour faciliter les réorientations sans attendre la fin de l'année en cours, un bilan sera réalisé entre l'université et l'étudiant à la fin du premier semestre.

Université – entreprise : un rapprochement impératif

Outre la problématique de l'orientation, force est de constater que l'université et l'emploi ne sont pas en phase. « L'université doit se rapprocher du monde du travail. C'est impératif », insiste Patrick Hetzel, président de la commission université-emploi. Avec un objectif : mettre en place au plus tôt « une insertion progressive des étudiants sur le marché du travail ». Pour améliorer cette relation Université-Emploi, le rapport final indique donc six grandes orientations à privilégier :

1. Lutter contre l'échec principalement dans le premier cycle universitaire.
2. Repenser l'information et l'orientation.
3. Améliorer la professionnalisation.

4. Rapprocher durablement l'université du marché du travail.

5. Créer un partenariat universités/employeurs pour la croissance.

6. Faire évoluer le système universitaire dans son ensemble.

Concernant directement l'insertion professionnelle, deux mesures sont en particulier recommandées par la commission afin d'améliorer le passage de l'étudiant dans le monde de l'entreprise.

Premièrement, dans toutes les licences (bac+3), l'acquisition de compétences de base seront obligatoires dans trois domaines : la connaissance d'une langue étrangère, la maîtrise de l'informatique, et la recherche d'un emploi (rédiger un CV, mener un entretien d'embauche, etc.). Ensuite, toujours en licence, chaque étudiant devra suivre un module professionnel sous la forme de stages ou de cours en lien direct avec l'emploi (chaque université devra ainsi disposer d'un service des emplois et des stages et créer un observatoire des parcours étudiants et de leur insertion professionnelle).

Le – difficile – chantier de la professionnalisation de l'université est lancé. La commission Hetzel a tracé la route. Reste désormais à concrétiser sur le terrain ces mesures qui doivent relier l'université à l'emploi.

6 MOIS DE DÉBAT

Le débat national « Université-Emploi », qui s'est engagé à partir du 25 avril 2006, a donné lieu à plus de 120 réunions au sein de 29 académies, réparties sur l'ensemble du territoire national. Au total, près de 20 000 personnes y ont participé. 2 000 commentaires d'internautes ont également été recueillis pour alimenter le débat. Durant les 6 mois de son exercice, la commission « Hetzel » a procédé à 51 auditions d'organisations étudiantes, syndicales et professionnelles.



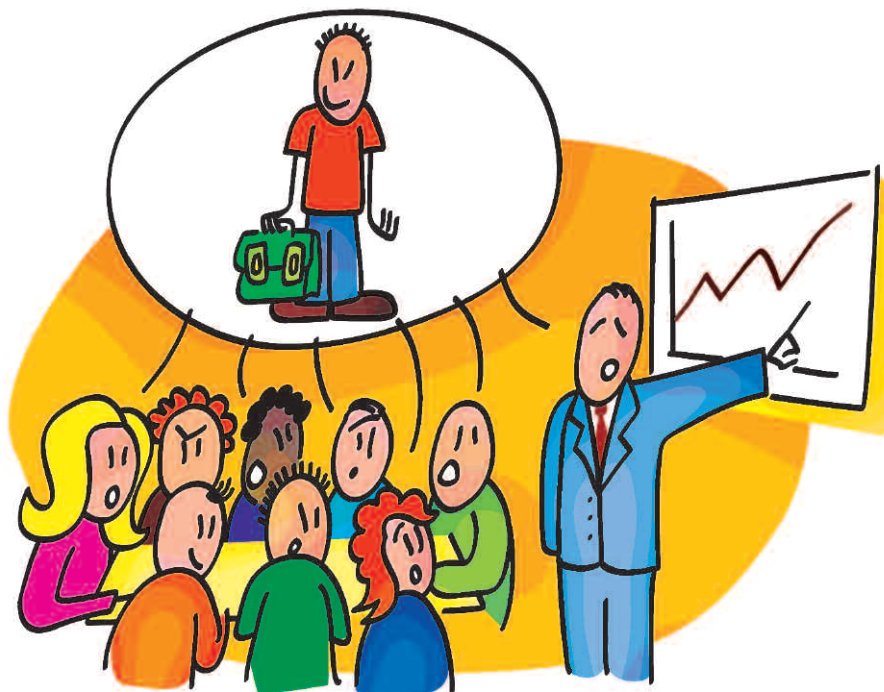
Pour bien choisir son orientation et s'informer sur les débouchés professionnels des formations, consultez le portail internet : www.etudiant.gouv.fr



Un jeune sur deux accède à l'enseignement supérieur. Mais trop souvent dans des filières choisies par défaut, sans réel projet d'avenir. La commission « Hetzel » propose un renforcement des actions d'orientation des lycéens.

LE CONSEIL DE CLASSE

Contrairement à ce que beaucoup de parents peuvent croire, le conseil de classe ne se résume pas seulement à une instance de décision quant à l'évaluation et l'orientation des élèves. Ses prérogatives sont plus larges. Mode d'emploi en 4 points-clés.



1. Quelles missions ?

L'article 33 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 fixe les attributions du conseil de classe dans les collèges et lycées. Au moins trois fois par an, à chaque fin de trimestre, il se réunit pour faire le point sur la classe en général (examen des questions pédagogiques comme, par exemple, les modalités d'organisation du travail), et les élèves en particulier : leur travail, leurs résultats, leur comportement, leur orientation. Le conseil de classe est donc autant un lieu d'évaluation des élèves, qu'une instance de dialogue et de concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative, parents en tête par le biais de leurs représentants.

2. Comment se déroule-t-il ?

Notons tout d'abord que les conseils de classe doivent se tenir en dehors des heures de classe, après 17 heures pour faciliter la présence des parents et éviter les heures de cours non assurés. Le professeur principal commence par un exposé général, faisant notamment la synthèse du comportement et des résultats de la classe, avant que chaque enseignant apporte un complément d'information pour ce qui concerne sa discipline. Ensuite, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève (points forts, points faibles, progrès ou chute des résultats, potentialités, etc.) afin de mieux le guider dans son travail et ses futurs

choix d'études. Chaque membre du conseil peut intervenir et apporter ses observations. En particulier le représentant des parents qui peut connaître et donc communiquer à l'équipe éducative des éléments extrascolaires pouvant expliquer une situation difficile.

3. Quel rôle pour le représentant des parents ?

Trait d'union entre les familles et l'établissement, les parents délégués au conseil de classe sont en contact avec les autres parents d'élèves afin de recueillir leurs remarques et questions, qu'ils présentent lors des réunions. Après le conseil de classe, les délégués parents communiquent aux familles un compte rendu du conseil sur les appréciations collectives et les réponses d'ordre général. Les cas individuels devant rester confidentiels, ils ne sont pas mentionnés dans le compte rendu.

Enfin, les représentants des parents d'élèves au conseil de classe peuvent être amenés à jouer un rôle de médiation et d'accompagnement auprès des parents qui contestent une décision d'orientation (voir plus bas) ou qui rencontrent un problème particulier avec un enseignant.

4. Quels sont les pouvoirs du conseil de classe ?

A la fin de chaque cycle, au troisième trimestre, le conseil de classe examine les vœux d'orientation de chaque élève. Si les propositions d'orientation du conseil de classe s'accordent avec les vœux formulés, celles-ci deviennent décisions d'orientation. Toutefois, en cas de désaccord, les parents sont reçus par le chef d'établissement qui prend ensuite la décision d'orientation. Ils peuvent faire appel. (lire « La vie scolaire de A à Z », p. 30, procédure d'appel d'une décision d'orientation).

QUI SIÈGE AU CONSEIL DE CLASSE ?

Présidé par le chef d'établissement (principal au collège, proviseur au lycée) ou son représentant (son adjoint), il est composé des enseignants de la classe, des deux délégués des parents d'élèves et des deux délégués élèves de la classe, du conseiller principal d'éducation (CPE) et du conseiller d'orientation. Si besoin, le médecin de santé scolaire, l'assistante sociale et l'infirmière peuvent être amenés à intervenir.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES : UN SYSTÈME À RÉFORMER ?

Trop sélectif, inadapté... Le système d'évaluation français est de plus en plus critiqué. Le professeur Antibî préconise de lutter contre cette « sélection par l'échec » en proposant l'évaluation par contrat de confiance.

« **P**our qu'il y ait des bons, il faut qu'il y ait des mauvais... », explique Etienne, enseignant en maths. La preuve : la proportion de mauvaises notes est une variable intangible, quel que soit le niveau de la classe, même parmi d'excellents élèves. Selon André Antibî, sous la pression de la société, les enseignants, souvent inconsciemment, jouent un rôle de sélectionneurs et sont ainsi à l'origine de l'échec scolaire artificiel d'une certaine proportion d'élèves, c'est ce qu'il nomme la « constante macabre », dont il a tiré un ouvrage éponyme. Selon ce professeur agrégé, une remise à plat du système d'évaluation s'avère donc urgente.

« Le carnet de notes manque de précision, il ne diagnostique pas les faiblesses et les forces de l'élève, mais relève du rituel. Par exemple, la phrase : peut mieux faire ne veut rien dire : peut mieux faire en quelle matière ? Et comment ? par une meilleure



organisation de travail, par davantage de travail ? Heureusement, les choses commencent à bouger dans le primaire où des efforts ont récemment été réalisés concernant l'acquis et le non acquis de chaque enfant », constate ainsi Philippe Joutard, ancien recteur, ancien président du groupe d'experts sur les programmes de l'école élémentaire et professeur agrégé d'histoire.

Autre grave dysfonctionnement pointé du doigt par les partisans de la réforme, les enseignants ne sont pas formés à l'évaluation ! Ainsi Laurence, qui vient d'obtenir son CAPES de Lettres, a effectué ses premiers remplacements l'année dernière : « Lorsque j'ai dû remplir les premiers livrets, je me suis souvenue des mes propres carnets de notes, je notais de façon approximative et inscrivais des appréciations en fonction du niveau de mes élèves... »

Des élèves démotivés

Le résultat est sans appel : les élèves sont démotivés « car la règle des trois tiers s'applique dans tous les établissements et à tous les niveaux : 1/3 des élèves sont mauvais, 1/3 sont moyens et 1/3 sont bons », martèle André Antibî. Florence Buff, enseignante au collège Louisa-Paulin à Muret, a débuté dans des classes spécifiques (Segpa, primo-arrivants...) et témoigne : « Je me suis aperçue que le système d'évaluation classique était inadapté

REPÈRES

EVALUATION PAR CONTRAT DE CONFIANCE (EPCC), MODE D'EMPLOI

Une semaine avant les contrôles, l'enseignant révèle une liste de questions traitées en classe portant sur l'ensemble du programme pour balayer toutes les notions fondamentales. 16 points traiteront directement de ces questions et 4 points seront dévolus à un exercice portant sur le programme mais qui ne figure pas sur la liste. Entre l'annonce des points à étudier et le contrôle, le professeur organise une séance durant laquelle les élèves pourront poser toutes les questions souhaitées sur le cours. L'enseignant doit éviter de proposer un programme de révision trop volumineux, de donner un sujet trop long à traiter, que seul l'élève « Musclor », comme le nomme le professeur Antibî, pourrait faire et enfin doit corriger avec justesse et pas trop sévèrement les copies.

Plus d'informations sur le site : <http://mclcm.free.fr>.

POINT DE VUE



André Antibî, professeur agrégé à Toulouse

« Notre actuel système d'évaluation est injuste »

« Aujourd'hui, on impose aux élèves des contrôles en temps limité qu'ils sont souvent incapables de résoudre. En effet, inconsciemment, les profs agissent davantage en sélectionneurs qui cherchent à

piéger qu'en évaluateurs des compétences des élèves. Je m'oppose à la sélection par l'échec. Notre système actuel est injuste car ceux qui travaillent ont souvent l'impression de bosser pour rien et se découragent vite. Le système de l'évaluation par contrat

de confiance permet à ceux qui ont fourni des efforts d'obtenir de bonnes notes et donc de progresser car ce qui motive, c'est la réussite et non l'échec. A contrario, ceux qui n'ont pas étudié ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes et plus à leur enseignant. »

à ces élèves, certains refusaient même de se rendre aux contrôles car ils savaient qu'ils auraient inévitablement une note proche de 0. Mais cette évaluation est également source de stress et d'angoisse pour les élèves qui ne rencontrent pas de problèmes particuliers. Ceux qui n'ont que des faiblesses sont rapidement démotivés par des mauvaises notes trop fréquentes ».

Au final, un élève moyen tourne avec une moyenne de 10/20, ce qui est très faible et qui n'est pas suffisant pour les parents. Pourtant, arriver à ce précieux 10 a nécessité pour la plupart des élèves un volume de travail important... D'où une incompréhension enseignants / élèves et élèves / parents. « Une évaluation qui induit un terrible manque de confiance en eux des élèves français comparés à leurs camarades étrangers », constate Philippe Joutard.

Les critiques se multipliant au sein du corps enseignant, elles ont permis l'émergence d'un débat et de propositions de nouveaux systèmes d'évaluation. C'est ainsi que le professeur Antibî a théorisé l'évaluation par contrat de confiance (EPCC) pour lutter contre cette « constante macabre ».

« Cette idée n'est pas arrivée d'un coup, je tournais autour de l'équation infernale examen = concours, que je jugeais insupportable. Après 20 ans d'enseignement, lorsque la moyenne de ma classe était proche de 10, j'étais persuadé d'avoir donné un bon sujet d'examen, ce qui est ridicule. Lutter contre l'échec scolaire est chimérique si l'on continue à proposer cette notation aux élèves qui les démotive forcément ».

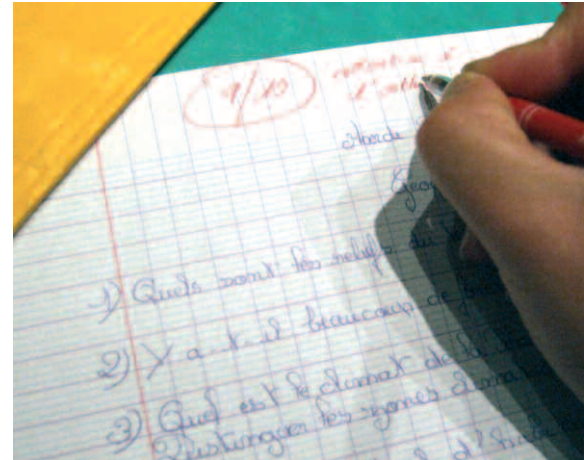
« Effectivement, l'actuelle notation décourage les élèves car l'enfant se modèle sur l'image que l'adulte lui renvoie, celle-ci étant souvent mauvaise, l'élève ensuite est persuadé de sa "nullité" » renchérit Philippe Joutard. En 1988, André Antibî commence donc à théoriser une solution « à ce plus grave dysfonctionnement du système scolaire français », selon son expression.

Les parents peuvent s'appropriier le cours

En 2003, l'EPCC voit le jour (lire en encadré). Un système qui fait mieux apparaître le travail réalisé, celui-ci étant mesuré à l'aune des efforts fournis. « Un système qui donne tout son sens à l'apprentissage car les élèves sont réellement évalués sur ce qu'ils ont appris en cours et sur ce qu'ils ont étudié, estime Florence Buff, qui expérimente le système d'André Antibî. Les élèves savent que, s'ils ont travaillé, ils seront prêts et obtiendront un bon résultat. Les parents peuvent également s'approprier davantage le cours car même s'ils ne sont pas compétents dans certaines matières, ils peuvent directement interroger leur enfant sur la liste des questions... Les relations professeur/élèves sont plus « pacifiques » puisque ces derniers n'ont plus le sentiment d'être piégés. »

Romain, élève en 1^{re} S au lycée Jacques Prévert de Pont-Audemer a expérimenté l'année dernière

T. Martin / Pix media



Avec le système de l'EPCC, les élèves savent que, s'ils ont travaillé, ils obtiendront un bon résultat.

LE BULLETIN DE NOTES EST-IL PERTINENT ?

« Elève moyen... Elève motivé... Ne fait aucun progrès... » Les appréciations sont généralement plus importantes pour les élèves que les notes à proprement parler. Pourtant, elles sont trop souvent définitives et collent une étiquette sur l'élève dont il aura du mal à se débarrasser, lui-même étant convaincu qu'il est définitivement « faible ». Les bulletins sont trop généraux et pas assez précis pour connaître les réels points forts et les faiblesses des élèves. Relation de cause à effet ? Selon une étude du PISA (Programme of International Student Assessment) réalisée auprès d'élèves de 40 pays, à la question « Etes-vous heureux d'aller à l'école ? » La France se classe... en dernière position.

suite page 10

Les parents ne pourront accompagner la réussite de leur enfant que si l'évaluation de l'élève est juste, équitable et prospective. Le bulletin de notes, seule synthèse du travail de l'élève, doit être considéré comme un programme personnalisé de réussite éducative. Il doit relever les efforts, proposer des conseils, sans décourager les élèves. Et ne doit pas être un billet d'humeur !



l'EPCC avec sa prof de maths. « Au début, on se disait que ça allait être vraiment facile, puis on s'est aperçu de la masse de travail à fournir... Mais finalement, ceux qui avaient bossé la leçon ont vite fait des progrès, surtout les élèves moyens. Un camarade a ainsi vu sa moyenne passer de 10 à 14... Cette année, hélas, notre prof n'applique pas cette méthode, nos notes ont donc rechuté, mais ce procédé nous a permis de découvrir une nouvelle méthode de travail que nous appliquons en préparant des listes de questions pour nous entraîner au contrôle ».

Briser le couple échec scolaire / orientation

Mais l'EPCC ne risque-t-elle pas de gonfler artificiellement les moyennes au risque de se retrouver dépourvu lors des examens « officiels » et de déséquilibrer les choix d'orientation ? « Au contraire, estime Philippe Joutard, concernant l'orientation, attention à ne pas mélanger les genres, la



« Lorsque la sélection est nécessaire, alors, il faut la formaliser et toujours éviter l'amalgame concours = contrôle », propose André Antibî.

notation française actuelle confond vérification des acquis et sélection : une partie des élèves est artificiellement rejetée et envoyée vers les filières techniques alors que ce devrait être un choix délibéré. Si les notes étaient relevées, la sélection par l'échec n'existerait pas. Chacun ferait donc ses choix en fonction des domaines qui l'intéressent vraiment ». « Et lorsque la sélection est nécessaire, alors, il faut la formaliser et toujours éviter l'amalgame concours = contrôle », propose André Antibî.

En revanche, il est vrai que les élèves qui ont testé l'EPCC voient leur moyenne retomber lorsque le système classique leur est à nouveau appliqué. Car là est le problème : les résultats semblent faussés comparés à la méthode d'évaluation traditionnelle et les élèves se retrouveraient le jour des examens « officiels » en deçà de leurs notes liées à l'EPCC. D'autres enseignants dénoncent un système simpliste, qui ne tient pas compte de la réalité du terrain et des méthodes d'enseignement, déjà tournées vers l'élève et la pédagogie.

Réticences

Le ministère de l'Éducation nationale semble, quant à lui, encore frileux sur ce sujet. Après avoir à mots soutenus le projet d'André Antibî, il renvoie simplement aujourd'hui à l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui permet aux établissements scolaires d'expérimenter des nouvelles procédures de notation. Des expérimentations qui font l'objet d'une évaluation annuelle, dont le bilan est tiré par Le Haut Conseil de l'Éducation. L'heure de la réforme de l'évaluation n'a pas encore sonné. Le combat d'André Antibî et de ses soutiens, plus nombreux chaque jour, continue.

MG

AILLEURS EN EUROPE

- En Finlande, les élèves s'auto-évaluent dès la maternelle. Les écoles distribuent des formulaires d'auto-évaluation sur ce qu'a pensé chaque élève de sa semaine passée à l'école (son comportement, son travail...). Un système qui semble porter ses fruits : la Finlande a été classée 1^{re} en lecture et maths du rapport PISA sur les performances des écoles de l'OCDE (lire notre dossier, page 19).

En Grande-Bretagne, l'évaluation est affinée : elle prend en compte la performance de l'élève, ses progrès et sa connaissance des contenus. Les élèves sont évalués lors de tests standardisés qui déterminent leur orientation et le budget affecté à l'école : les professeurs ont donc intérêt à ce que l'élève ait la meilleure note possible.

- L'Espagne et l'Italie pratiquent le même système que la France. Mais une harmonisation de l'évaluation en Europe n'a rien d'utopique puisque le sommet de Lisbonne, en 2000, préconisait une Méthode Ouverte de Coordination qui concernait notamment une concordance de l'évaluation des élèves dans l'Europe entière.

LE BÂTIMENT

Premier employeur de France, le bâtiment compte plus de 300 000 entreprises employant près de 1 200 000 personnes (912 000 salariés et 284 000 artisans). La relance de la construction – 410 000 logements mis en chantier en 2005 contre 310 000 en 2002 – a redonné un nouveau souffle au bâtiment. Le dynamisme de ce secteur d'activité offre aujourd'hui aux jeunes de bonnes perspectives d'emploi : plus de 100 000 postes sont à pourvoir chaque année, que ce soit au sein des grands groupes du BTP, des PME, dans l'artisanat. A la fois traditionnels et innovants, les métiers du bâtiment proposent des postes évolutifs, où les femmes sont désormais beaucoup plus présentes ; les conditions de travail s'étant nettement améliorées.

Dossier réalisé avec
la collaboration
de



Pour en savoir plus,
consultez le site
internet www.onisep.fr.

Carreleur-mosaïste

Ouvrier du bâtiment spécialisé dans les travaux de finition, appelés second œuvre, le carreleur intervient après le maçon et le plâtrier, sur les façades, dans les salles de bains, les cuisines, les piscines...

Le métier s'exerce au sein de petites entreprises artisanales travaillant sur des chantiers de particuliers ou pour le compte de grands groupes du BTP.

Formation : CAP Carreleur mosaïste ; Bac pro Aménagement finition ; BP Carrelage mosaïque ; BTS Aménagement finition.

Charpentier

Il réalise, en atelier, les pièces de bois destinées à l'ossature des toits ou des bâtiments, puis effectue leur montage sur le chantier. Son métier s'étend également à la fabrication d'accessoires de charpente de type lucarne, ainsi qu'à la construction d'ouvrages tout en bois : hangars, chalets...

Formation : CAP Charpentier bois, Constructeur bois ; BEP Bois et matériaux associés ; BP Charpentier ; BTS Charpente-couverture, Systèmes constructifs bois et habitat.

ZOOM SUR LES FORMATIONS

La majorité des métiers du bâtiment est accessible avec un CAP ou un BEP. Ces deux diplômes se préparent en deux ans, après la classe de troisième, en lycée professionnel ou par apprentissage dans un CFA (Centre de formation d'apprentis).

Enfin, outre qu'ils permettent d'élargir les débouchés en garantissant une meilleure évolution professionnelle, les diplômes de niveau bac et plus, tels que le BT (Brevet de technicien), le BP (Brevet professionnel) le bac pro ou le BTS, offrent la possibilité d'accéder à des postes d'encadrement (chef d'équipe).



Chef de chantier, un métier accessible avec un BTS ou un DUT, plus quelques années d'expérience...

Chef de chantier

Associé à la préparation comme à la gestion financière du chantier, ce meneur d'équipe dirige les travaux de construction. Il supervise l'installation et l'aménagement du chantier à partir des plans établis par l'ingénieur, répartit le travail avec les chefs d'équipes, veille au respect des délais et à la maîtrise des coûts fixés par le contrat.

Formation : Les BTS et DUT en bâtiment, travaux publics ou génie civil sont des diplômes adaptés. Ces formations sont accessibles en priorité après un bac STI option génie civil ou un bac S, voire un BT (Encadrement de chantier génie civil (BTP), Etudes et économie de la construction). Formation supérieure : licence pro Bâtiment et construction ou Métiers de la construction options chef de chantier ou économiste de la construction. A noter qu'un bac pro en bâtiment peut également permettre d'accéder à ce métier après une solide expérience de chef d'équipe.

Conducteur de travaux

Il organise et supervise la construction d'ouvrages tels que les routes, voies ferrées, ponts, bâtiments... Il suit les travaux de A à Z. Son rôle pivot fait de lui le médiateur incontournable entre les différents corps de métiers de la construction.

Formation : Ouverte en priorité aux chefs de

chantier, la fonction de conducteur de travaux nécessite de connaître parfaitement les corps de métiers qui travaillent dans le secteur et d'avoir une expérience de chantier. Formations de base : BTS Travaux publics, Bâtiment ; DUT Génie civil option travaux publics et aménagement, option bâtiment ; licences pro Bâtiment et construction.

Deux écoles d'ingénieurs proposent également une formation spécialisée : l'ESTP, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie (cursus de deux ans accessible avec le bac), et l'ISCO, Institut supérieur de la construction (une formation en trois ans, accessible après le bac).

Couvreur

Entrepôt, maison individuelle ou immeuble... Le couvreur parachève l'œuvre du maçon et du charpentier en réalisant la toiture. Il assure également l'entretien et la réparation des toits. Lorsqu'il est artisan, il peut combiner plusieurs activités pour élargir ses débouchés : couverture et plomberie, couverture et chauffage, etc.

Formation : CAP Couvreur, Etancheur du bâtiment et des travaux publics ; BEP Technique du toit. Un BP ou un BTS est nécessaire pour devenir chef couvreur : BP Couvreur, Etanchéité du bâtiment et des travaux publics ; BTS Enveloppe du bâtiment : façades étanchéité, Charpente-couverture.

Economiste de la construction

Assistant du maître de l'ouvrage, ce gestionnaire fixe l'enveloppe qui sera affectée aux travaux. Il participe aux études de faisabilité et de programmation. Il assure encore le suivi du chantier et adapte l'organisation du travail aux aléas (intempéries, retards...), avec un souci permanent : le respect du budget.

Formation : BTS Etudes et économie de la construction ; DUT Génie civil option bâtiment, option génie climatique et équipements du bâtiment, option travaux publics et aménagement ; licence pro Génie civil et construction option économie de la construction.

Trois écoles proposent également des formations : l'École supérieure de commerce et d'industrie de l'Ain (ESCI) - www.esci-ain.com ; l'École du bâtiment et des travaux publics, située à

Brenda A. Smith / DT images



Un CAP ou un BEP permet d'accéder à un poste de charpentier.

PAROLE DE PRO !

Gildas, 25 ans, peintre en bâtiment à Villeurbanne (69)

« En formation, j'ai alterné la théorie et la pratique chez des professionnels »

« Après le collège, je suis entré en apprentissage pour suivre un CAP de peintre. Pendant mes deux ans de formation, j'ai alterné la théorie et la pratique chez des professionnels. Ce fut très enrichissant et, surtout, cela permet de nouer des contacts... Mon CAP en poche, j'ai tout de suite été engagé par l'entreprise générale de peinture où j'ai fait des stages. Aujourd'hui, ma femme travaillant dans la comptabilité, j'envisage de m'installer à mon compte. »

Vincennes (Val-de-Marne) ; et l'École supérieure d'économie et techniques de construction (ECOTEC), à Paris - www.ecotec.org.

Electricien installateur

Il réalise les installations électriques des maisons individuelles, immeubles et autres centres commerciaux. Très demandés sur le marché du travail, les électriciens voient leur métier se diversifier, notamment avec la pose d'équipements de sécurité et de communication.

Formation : CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ; BEP Métiers de l'électrotechnique ; Bac pro Electrotechnique, énergie, équipements communicants.

Ingénieur du BTP

Il est chargé de la conception des projets de construction et de l'organisation des chantiers. Pour cette profession, les perspectives d'avenir sont garanties : les

ingénieurs de chantier ne sont pas assez nombreux pour couvrir les besoins actuels...

Formation : Une trentaine d'écoles d'ingénieurs préparent à ce métier. Elles recrutent sur concours, avec un niveau bac + 2 (classes prépas scientifiques, BTS ou DUT génie civil). Parmi elles, citons l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC - www.enpc.fr), l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE - www.entpe.fr), l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP - www.estp.fr), etc. À noter également qu'à

suite page 14



Instaurée depuis 2005 pour les élèves de 3^{ème}, la découverte professionnelle (lire guide « La vie scolaire de A à Z », p. 24) permet de mieux connaître l'univers des métiers pour bien choisir son orientation. Une belle opportunité pour les jeunes d'avoir une approche juste et réaliste des métiers du bâtiment (métiers qui ont beaucoup évolué avec les nouvelles techniques), loin des clichés et autres préjugés qui entourent la plupart des professions de ce secteur d'activité, qui peut aussi présenter une dimension artistique.

l'université, des 3^{es} cycles en génie civil forment des ingénieurs du BTP.

Maçon

Fondations, murs, cloisons, dalles... Le maçon exécute le gros œuvre des constructions. Depuis plusieurs années, grâce à l'évolution des techniques, les conditions de travail, certes assez difficiles, se sont nettement améliorées.

Formation : CAP Maçon, Constructeur en béton armé du bâtiment. BEP Techniques du gros œuvre du bâtiment. BP Construction en maçonnerie et béton armé, Métiers de la pierre. Bac pro Construction bâtiment gros œuvre. BTS Bâtiment.

Peintre en bâtiment

Il apporte aux locaux la touche finale en habillant les murs extérieurs, les murs intérieurs et les plafonds. De plus en plus polyvalent, le peintre doit allier rigueur et habileté avec une bonne condition physique.

Formation : CAP Peintre-applicateur de revêtements; BEP Finition; MC Peinture décoration; BP Peinture revêtements; bac pro Aménagement finition; BT Finitions et aménagements.

Plâtrier

Muni d'une taloche et d'une truelle, il gâche le plâtre sur la maçonnerie ou projette l'enduit mécaniquement, créant des effets de matière ou de crépi sur les murs, du sol au plafond.

Formation : CAP Plâtrier-plaquiste, Staffeur ornemaniste. BEP Finition; MC Plaquiste; Bac pro Aménagement finition; BP Plâtrerie et plaque; BMA Volumes option staff et matériaux associés; BTS Aménagement finition.

Plombier

Canalisations, tuyaux, robinets, chauffe-eau... Le plombier est le spécialiste des installations sanitaires. Ce métier, qui est resté très manuel malgré les évolutions techniques, oblige à une très grande flexibilité dans le travail (horaires et déplacements).

Formation : CAP Installateur sanitaire; BEP Techniques des installations sanitaires et thermiques; MC Zinguerie; BP Equipements sanitaires, Métiers de la piscine.



Gordain Poropat / Imagine

En plus de l'habileté et la rigueur, le métier de peintre en bâtiment doit également être doté d'une bonne condition physique.

Serrurier-métallier

Outre le façonnage des fermetures de portes, il peut travailler sur tout type de construction métallique : en ferronnerie d'art (balcon, rampe d'escalier...), menuiserie (fenêtre, véranda, verrière...) et charpente (pont, passerelle, pylône...).

Formation : CAP Serrurier métallier; BEP Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques, Techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment. Bac pro Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques, Bâtiment: métal, aluminium, verre et matériaux de synthèse; BP Serrurerie-métallerie; BTS Constructions métalliques.

Solier-moquetteste

Professionnel de la finition, il intervient après le maçon et le plâtrier en posant au sol et sur les murs des revêtements tels que linoléum, moquette, PVC, tissu, etc. Polyvalence oblige, le solier-moquetteste peut être amené à effectuer de menus travaux d'électricité et des reprises de peinture.

Formation : CAP Solier-moquetteste; BEP Finition; Bac pro Aménagement finition; BTS Aménagement finition.

OUVERT AUX FILLES !

Suite à un premier bilan de la rentrée scolaire 2006, la Fédération nationale des travaux publics (FNTF) a annoncé une recrudescence des effectifs dans les filières de formation aux métiers des travaux publics. Et le pourcentage de filles est en hausse constante.

La campagne de promotion du bâtiment visant à mieux faire connaître « 40 métiers très variés, ouverts à tous et toutes, avec ou sans qualification » porte ses fruits.



REPÈRES

POUR EN SAVOIR PLUS

• [Fédération française du bâtiment](#)

Tél. : 01 40 69 51 00.

Site web : www.ffbatiment.fr.

• [Fédération nationale des travaux publics](#)

Tél. : 01 44 13 31 44.

Site web : www.fntp.fr.

• [Les Compagnons du devoir](#)

Tél. : 01 44 78 22 50.

Site web : www.compagnons-du-devoir.com.

• [Comité central de coordination de l'apprentissage du BTP](#)

Tél. : 01 40 64 26 00.

Site web : www.ccca-btp.fr.

• [Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment](#)

Tél. : 01 53 60 50 00.

Site web : www.capeb.fr.

• [Union nationale des chambres syndicales de couverture et de plomberie de France](#)

Tél. : 01 40 69 53 07.

Site web : www.uncp.ffbatiment.fr.

L'EUROPE DE L'ÉCOLE



Royalty-Free-Corbis

L' Union européenne à 25 est maintenant sur les rails. En janvier prochain, elle s'apprête même à accueillir deux nouveaux membres, la Roumanie et la Bulgarie.

Evidemment, chaque élargissement amène son lot d'interrogations, de doutes mais aussi d'espoirs. C'est

également l'occasion de faire un point sur la situation, dans tous les domaines. Et comme c'est à l'école que l'on forme les citoyens de demain, La Voix des Parents a choisi de faire un état des lieux des différents systèmes éducatifs européens : comment sont-ils organisés ? Quelles sont les priorités des uns et des autres ? Comment préparent-ils aux défis de demain ? Quelle place y occupe l'enseignement des langues ? Comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication y sont-elles intégrées ? Enfin comment se situe la France dans ces différents domaines vis-à-vis de ses voisins européens ?

Eléonore Dermey

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|-------|---|-------|
| • Les grands principes d'organisation de la scolarité dans les pays européens | p. 18 | • Les nouvelles technologies d'information et de la communication | p. 21 |
| • Le niveau des élèves en Europe | p. 19 | • Quelle place pour les parents à l'école en Europe ? | p. 22 |
| • L'Europe des langues | p. 20 | | |

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ



DesignPics Exclusive

Dans l'Europe à 25, et bientôt à 27, les systèmes éducatifs sont loin d'être identiques. Durée de la scolarité, rythmes ou encore organisation des cours diffèrent d'un pays à l'autre.

La scolarité obligatoire à temps plein

En moyenne, l'enseignement obligatoire à temps plein dure neuf ans dans l'Union européenne. En France, en Espagne ou encore en Irlande, il débute à l'âge de six ans et est fixé à 10 ans. Mais en Lettonie par exemple, la durée de la scolarité obligatoire est de 11 ans, tandis qu'elle peut être de 12 ans aux Pays-Bas.

Si, dans l'Hexagone, le système scolaire fait une différence entre le primaire et le secondaire, certains Etats privilégient une structure unique, comme la Finlande ou le Danemark. Chez eux, l'obtention d'un certificat pour entrer au secondaire n'est donc pas requise, à la différence de certains pays, tels que la Belgique, Chypre ou la Pologne. En revanche, l'obtention du certificat de fin du secondaire, comme le bac en France, est obligatoire dans l'ensemble de l'Union européenne pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

Les rythmes à l'école

Le nombre minimal d'heures d'enseignement recommandé en primaire varie considérablement d'un pays à l'autre : s'il est de 530 en Lituanie, il s'élève à 980 en Italie (936 en France). Dans le secondaire, un

élève slovaque suit en moyenne annuelle 652h de cours, tandis qu'un Espagnol en suit 1050. L'élève français de 15 ans suit en moyenne 1042h de cours par an. En général, le temps d'enseignement est réparti sur cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Dans certains pays, il peut s'étaler jusqu'au samedi, ou, à l'inverse, être réparti sur une période plus courte. En France, 24 % des écoles sont concernées par la semaine de quatre jours, tout en respectant le quota d'heures d'enseignement obligatoire.

Les congés sont organisés partout en Europe autour de trois périodes : les vacances d'été (en moyenne huit semaines), les congés de Noël et du Nouvel An (environ deux semaines) et ceux de printemps ou de Pâques (entre une et deux semaines). D'autres vacances peuvent parfois s'ajouter, à l'occasion du Carnaval par exemple, ou de la Pentecôte.

Les enseignements

En primaire, les matières obligatoires sont quasi identiques dans tous les pays de l'UE, à l'exception des cours de langue étrangère, de religion et des TIC, qui ne sont pas dispensés partout. L'enseignement de la langue d'instruction est prioritaire, suivi par celui des mathématiques. Les activités artistiques et sportives sont aussi en bonne place.

A partir du secondaire, la langue d'instruction et les mathématiques restent les matières principales, mais les disciplines scientifiques, les sciences humaines et les langues étrangères gagnent en importance.

LA MATERNELLE, UNE EXCEPTION FRANÇAISE ?

L'accueil des enfants avant la scolarité obligatoire est généralisé dans pratiquement tous les pays de l'UE, à l'exception des Pays-Bas.

Toutefois, l'école maternelle française, où l'enseignement est universel, généralisé et gratuit, demeure une exception. Un tiers des enfants de deux ans et presque tous les enfants âgés de 3 à 5 ans y sont aujourd'hui scolarisés. Divisée en trois sections (petite, moyenne et grande), elle a d'abord pour but de donner le goût de l'école aux petits. Par ailleurs, elle doit leur apprendre à vivre ensemble, à prendre conscience de leur culture et de celle des autres. Enfin, elle cherche à développer les capacités des enfants, en leur permettant de découvrir le monde, de s'exprimer avec leur corps et de stimuler leur imagination et leur instinct de création.

AGE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE DANS LES PAYS EUROPÉENS

| | DÉBUTE À... ANS | SE TERMINE À... ANS | | DÉBUTE À... ANS | SE TERMINE À... ANS |
|--------------------|--------------------|------------------------|-------------|--------------------|------------------------|
| Belgique | 6 | 15 | Luxembourg | 4 | 15 |
| République Tchèque | 6 | 15 | Hongrie | 5 | 18 |
| Danemark | 7 | 16 | Malte | 5 | 16 |
| Allemagne | 6 | 16 | Pays-Bas | 5 | 17 |
| Estonie | 7 | 16 | Autriche | 6 | 15 |
| Grèce | 6 | 15 | Pologne | 7 | 16 |
| Espagne | 6 | 16 | Portugal | 6 | 15 |
| France | 6 | 16 | Slovénie | 6 | 15 |
| Irlande | 6 | 16 | Slovaquie | 6 | 15 |
| Italie | 6 | 15 | Finlande | 7 | 16 |
| Chypre | 5,5 | 15 | Suède | 7 | 16 |
| Lettonie | 5 | 16 | Royaume-Uni | 5 | 16 |
| Lituanie | 6 | 16 | | | |

(En Irlande du Nord, elle débute à 4 ans)

Source : Chiffres-clés de l'éducation en Europe 2005, Eurydice, Commission européenne

LE NIVEAU DES ÉLÈVES

Selon l'étude de l'OCDE intitulée « Regards sur l'éducation 2006 », 81 % des Français sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. L'Hexagone se situe dans la moyenne : à titre de comparaison, ils sont 87 % en République Tchèque, 90 % au Danemark ou encore 66 % en Espagne. A noter : partout, le pourcentage de femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires est aujourd'hui plus élevé que celui des hommes.

Le niveau des élèves

Le niveau des élèves est évalué à l'aide de divers indicateurs. L'un d'entre eux est l'enquête internationale PISA, menée sous l'égide de l'OCDE, qui, tous les trois ans, mesure les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Sont exclus de cette enquête Malte, Chypre, la Lituanie, l'Estonie, le Royaume-Uni et la Slovaquie.

Il ressort de la dernière étude que la Finlande est la mieux située dans chacun des domaines, suivie de près par les Pays-Bas. La France est nettement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE en culture mathématique et en culture scientifique. En compréhension de l'écrit, qui désigne la capacité

de comprendre et d'utiliser des textes, ainsi que de réfléchir à leur propos, elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne. La Grèce est le pays de l'UE dont les moyennes en culture mathématique et en compréhension de l'écrit sont les moins bonnes. En culture scientifique, le Portugal est en dernière position parmi les Etats de l'UE. D'une manière générale, on pourra remarquer que les pays du nord de l'Europe obtiennent de meilleurs résultats que ceux du sud de l'UE.

Le redoublement

Le redoublement n'est pas généralisé dans toute l'Union européenne. Dans certains pays, comme le Danemark, la Grèce, l'Irlande, ou encore Chypre, le passage en classe supérieure est automatique. Un soutien supplémentaire est prévu pour épauler ceux qui ont des difficultés. En France, le redoublement est possible (lire p 6), comme en Espagne et au Portugal.

LES MOYENS, PAYS PAR PAYS

Selon Regards sur l'éducation

2006, la France dépense 4 939 dollars par élève et par an dans le primaire, 8 653 dollars dans le secondaire et 10 704 dollars dans les études supérieures. La Slovaquie est le pays qui accorde le moins d'argent par élève et par an dans les enseignements primaire et secondaire, avec respectivement 2 020 dollars et 2 041 dollars dépensés.

A l'inverse, le Luxembourg est celui qui en débourse le plus, avec 11 481 dollars par élève et par an dans le primaire et 17 078 dollars dans le secondaire. Pour l'enseignement supérieur, c'est la Pologne qui alloue le moins de moyens, avec 4 589 dollars par élève et par an, contre 16 073 dollars pour la Suède.

Des dépenses modestes ne sont pas forcément synonymes de moins bons résultats. Ainsi, l'Autriche, qui débourse en tout 9 063 dollars par élève et par an (tous cycles confondus), est moins bien classée par l'enquête PISA de 2003 que les Pays-Bas qui n'en accordent au total que 7 501 par an. D'autre part, les dépenses de certains pays peuvent parfois sembler modérées, mais elles représentent un pourcentage du PIB (produit intérieur brut) identique à celui d'Etats où les moyens alloués sont plus élevés.

CLASSEMENT DES PAYS DE L'UE SELON L'ENQUETE PISA 2003 *

(par ordre décroissant) – Attention : tous les pays de l'UE ne sont pas présents

| CULTURE MATHÉMATIQUE | | CULTURE SCIENTIFIQUE | | COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT | |
|----------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------------------|------------------|
| 1. Finlande | | 1. Finlande | | 1. Finlande | |
| 2. Pays-Bas | | 2. Pays-Bas | | 2. Suède | |
| 3. Belgique | | 3. Rép. Tchèque | | 3. Pays-Bas | |
| 4. Rép. Tchèque | 10. Hongrie | 4. France | 10. Autriche | 4. Belgique | 10. Rép. Tchèque |
| 5. Danemark | 11. Pologne | 5. Belgique | 11. Espagne | 5. Pologne | 11. Hongrie |
| 6. France | 12. Espagne | 6. Suède | 12. Italie | 6. France | 12. Espagne |
| 7. Suède | 13. Portugal | 7. Hongrie | 13. Grèce | 7. Danemark | 13. Portugal |
| 8. Autriche | 14. Italie | 8. Allemagne | 14. Danemark | 8. Allemagne | 14. Italie |
| 9. Allemagne | 15. Grèce | 9. Pologne | 15. Portugal | 9. Autriche | 15. Grèce |

* En France, l'enquête PISA a porté sur un échantillon représentatif de 15 000 élèves âgés de 15 ans issus 183 établissements scolaires.

L'EUROPE DES LANGUES



En terminale, l'enseignement de la première langue vivante en groupes allégés favorise la prise de parole. Encore faut-il que le remplacement d'un professeur absent ait lieu immédiatement...

Par ailleurs, selon les résultats de la 23^e enquête de l'Observatoire des parents d'élèves, 73 % d'entre vous souhaitent que l'enseignement d'une langue vivante commence dès la maternelle. En élémentaire, 65 % des parents déclarent ne pas avoir eu la choix de la langue vivante. Mais les trois quarts des parents indiquent que, s'ils en avaient la possibilité, ils auraient choisi l'anglais... Un vœu conforme à la réalité.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN EUROPE

Le français est la deuxième langue la plus étudiée en Europe, ex æquo avec l'allemand, derrière l'anglais. Il est souvent imposé comme deuxième langue étrangère obligatoire et demeure surtout enseigné dans les pays du sud de l'Europe et dans les pays germanophones. Au Luxembourg, où le français est l'une des trois langues officielles d'Etat avec l'allemand et le luxembourgeois, son apprentissage est obligatoire dès la deuxième année du niveau primaire. En Belgique (plus particulièrement dans la communauté flamande) et en Irlande, c'est la langue étrangère la plus enseignée, devant l'anglais.

Les Français sont réputés pour leur faible niveau en langues étrangères : seuls 40 % d'entre eux disent parler l'anglais ! Alors qu'aux Pays-Bas, par exemple, ils sont 80 % à connaître cette langue ! Afin de remédier à ce problème, en 2000, Jack Lang, alors ministre de l'Education, a engagé une grande réforme afin d'instaurer l'apprentissage d'une langue vivante en primaire.

Toutefois, la mise en place de ce dispositif a été un peu chaotique. Ainsi, ce n'est que depuis la rentrée 2006 que tous les élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2 doivent apprendre une langue vivante étrangère, et en septembre 2007, tous les élèves devraient pouvoir enfin commencer une langue dès le CE1.

En agissant ainsi, la France participe à une tendance générale en Europe, visant à accroître le nombre d'années où l'enseignement d'au moins une langue étrangère est obligatoire et, en même temps, à abaisser l'âge auquel cet enseignement commence.

La situation en Europe

L'Union européenne reconnaît 20 langues officielles, mais il existe en réalité une multiplicité d'autres langues, régionales ou minoritaires (comme le catalan, le gallois ou le frison), ou encore importées par des populations migrantes.

En 2002, selon l'étude « Chiffres-clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe » publiée par Eurydice, la moitié des élèves européens scolarisés dans le primaire et presque tous ceux du secondaire apprennent au moins une langue étrangère. En première position se trouve l'anglais, puis

suivent le français et l'allemand, et enfin l'espagnol et le russe.

Dans la majorité des pays européens, en primaire, les enseignements en langues étrangères sont principalement dispensés par des enseignants généralistes, à l'exception de la République Tchèque, la Grèce, l'Espagne, la Pologne et la Slovaquie. Dans le secondaire, en revanche, ce sont uniquement des spécialistes qui s'en chargent. Ceux-ci peuvent dans certains cas enseigner une matière en plus, comme en Allemagne.

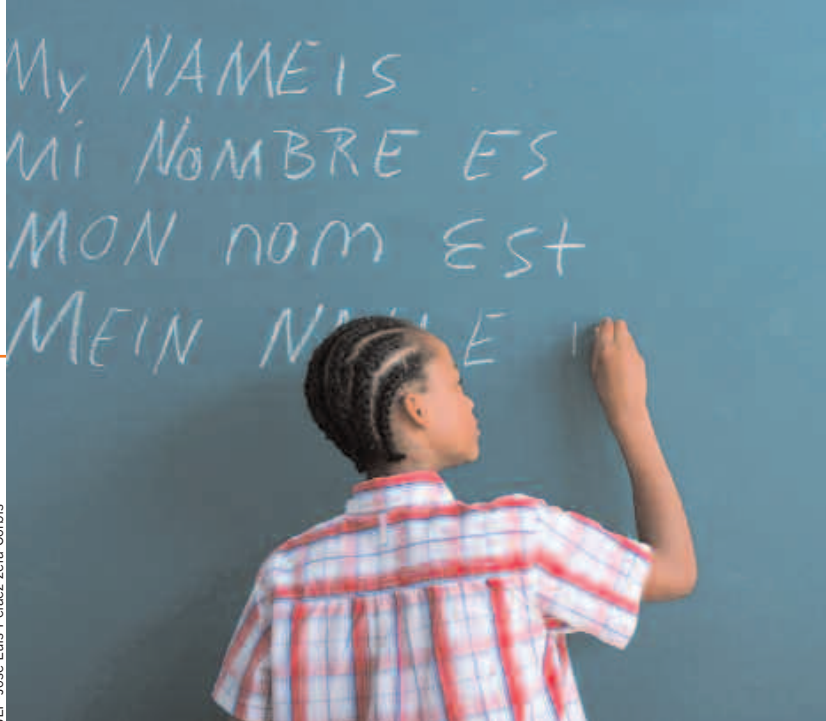
Le volume d'heures accordé aux langues

En primaire, le nombre annuel d'heures d'enseignement des langues étrangères oscille entre 30 et 50. La France se situe au bas de la moyenne, avec 32 heures dispensées par an. En revanche, il existe des cas extrêmes : la Lituanie n'y accorde que 13 heures par an. A l'inverse, à Malte, les élèves suivent plus de 150 heures de cours de langues par an !

Dans le secondaire, le volume augmente partout : il est en moyenne de 90 heures annuelles. En France, il est un peu supérieur, et atteint 132 heures, tandis qu'il dépasse les 200 heures en Allemagne, au Danemark et à Malte.

La pratique de l'oral

Au début de l'enseignement obligatoire de la première langue étrangère, les compétences orales (écouter et parler) sont souvent privilégiées, notamment en France, mais aussi en République Tchèque ou en Autriche. Au secondaire, à l'exception de la Suède, les priorités sont rééquilibrées : les compétences écrites sont considérées comme étant tout aussi importantes que les aptitudes orales.



JLP-José Luis Pelaez-Getty Images

L'Union européenne reconnaît 20 langues officielles ; l'anglais étant la plus enseignée, devant le français et l'allemand à égalité.

QUELLE PLACE POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Depuis 2000, l'usage des nouvelles technologies d'information et de la communication (TIC), et notamment d'Internet, s'est généralisé. Pourtant, leur emploi à l'école n'est pas toujours à la hauteur de l'engouement qu'elles suscitent dans la société.

Le taux d'équipement des établissements scolaires

Excepté quelques pays ou régions (Communauté flamande de Belgique, Angleterre, Ecosse, Malte et Slovénie), qui disposent de recommandations centrales fixant un nombre maximum d'élèves par ordinateur, la majorité des Etats de l'UE laissent à l'échelon local les décisions relatives aux investissements en équipements informatiques.

En 2000, selon l'étude d'Eurydice intitulée « Chiffres-clés des technologies de l'information et de la communication à l'école en Europe », dans un grand nombre de pays européens, les établissements scolaires disposaient d'au moins un ordinateur pour 20 élèves. Pour le Danemark, le Luxembourg, la Finlande, la Suède, et le Royaume-Uni, ce ratio tombait à moins de 10 élèves par ordinateur. En revanche, en Lettonie, on comptait au moins 30 élèves pour un ordinateur, et en Grèce ainsi qu'au Portugal, plus de 50 élèves !

Le pourcentage d'ordinateurs reliés à Internet varie considérablement : au Luxembourg, il était de 87,8 %. La France, elle, vient loin derrière, avec en 2004 seulement 26,3 % des ordinateurs connectés à Internet. L'Italie est le pays où le taux est le plus bas, avec 24,1 %.

Les TIC dans les programmes

Au primaire, les TIC font partie du programme minimum obligatoire dans la majorité des pays de l'UE, sauf en Italie, en République Tchèque, en Slovaquie, en Lettonie, en Lituanie et en Hongrie. A ce niveau d'enseignement, elles sont soit enseignées comme une matière à part entière, soit comme un outil pour d'autres matières. Parfois, les deux approches sont combinées (Pologne, Royaume-Uni, Pays-Bas).

Dans le secondaire, seule l'Italie n'intègre pas les TIC dans le programme d'études obligatoires. La plupart du temps, elles sont enseignées comme une matière à part entière, et viennent aussi comme complément d'autres cours.

Cinq objectifs principaux sont poursuivis tout au long de la scolarité obligatoire : l'utilisation de logiciels,



LWA- JDC - Corbis

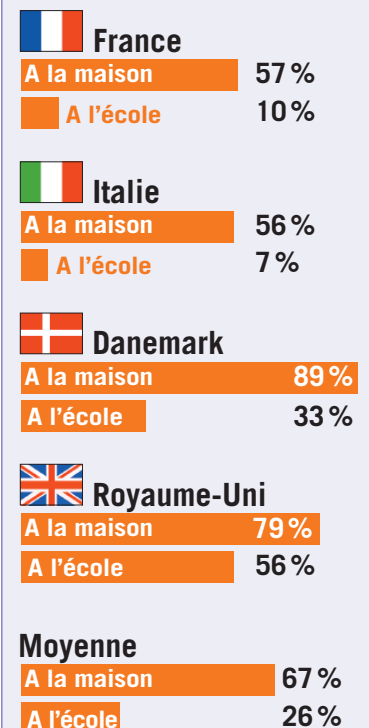
la recherche d'information et la communication en réseau, l'utilisation des TIC pour renforcer des connaissances dans une matière précise, et le développement des compétences en programmation.

Un fossé entre l'emploi des TIC à la maison et à l'école

Selon une étude sur « l'appropriation des nouveaux médias par les jeunes », réalisée en 2006 auprès de 9 000 jeunes issus de neuf pays européens (Belgique, Danemark, Estonie, France, Grèce, Italie, Pologne, Portugal et Royaume-Uni) et soutenue par la Commission européenne, l'emploi de l'Internet à l'école est limité, comparé à celui qui en est fait à la maison : 67 % des jeunes disent utiliser Internet tous les jours ou plusieurs fois par semaine à la maison, tandis qu'ils ne sont plus que 26 % à le faire à l'école !

En France, 65 % des élèves déclarent ne jamais utiliser internet à l'école, alors que les trois quarts disent qu'ils aimeraient que son accès soit plus libre à l'école. Cet état de fait n'est pas sans danger, souligne l'étude : de fait, en l'absence d'un encadrement scolaire, la maison reste pour les écoliers français « le lieu de toutes les expérimentations », avec des risques accrus de surfer sur des sites dangereux.

L'USAGE D'INTERNET A L'ECOLE ET A LA MAISON



Source : « L'appropriation des nouveaux médias par les jeunes », enquête réalisée par Mediapro et soutenue par la Commission européenne, juin 2006.

ET LA PLACE DES PARENTS ?

Partout en Europe, les parents d'élèves ont un rôle à jouer dans la vie scolaire. Pourtant, les modalités de leur participation ne sont pas toujours les mêmes.

Les associations et fédérations de parents d'élèves

Dans chaque Etat de l'UE, il existe des associations de parents d'élèves, comme la PEEP en France. Selon les endroits, et les niveaux d'études, elles sont plus ou moins actives. Dans certains pays, elles agissent seulement au sein de l'établissement. Dans ce cadre, elles ont la plupart du temps un pouvoir de décision sur la gestion quotidienne de l'école ou sur des aspects tels que son budget ou les effectifs d'enseignants. C'est le cas en Espagne ou en Grèce. Dans d'autres pays, les associations ont une fonction au niveau local et régional, ou encore au niveau national. Ainsi, en Irlande ou en Autriche, des organes composés exclusivement de parents ont un rôle de consultation auprès du ministre.

Au degré européen, l'European Parents Association (EPA), dont fait partie la PEEP, fait entendre la voix des parents auprès des organes de l'UE.

Les droits des parents d'élèves

Partout en Europe, les parents ont le droit de mettre



Bob Rowan: Progressive Image - Corbis

Dans certains pays, les associations de parents ont un pouvoir de décision sur la gestion au quotidien de l'école.

leurs enfants soit dans des écoles publiques soit dans des établissements privés. En revanche, si leur préférence va à une école publique, ils ont moins de marge de manœuvre quant au choix même de l'établissement et doivent en principe se conformer à celui qui leur est indiqué, en fonction de leur lieu de résidence (sauf en Belgique, en Suède et au Royaume-Uni). C'est ce que l'on appelle la « sectorisation ». Mais, d'autres éléments peuvent aussi entrer en compte, notamment si les établissements opèrent une sélection à l'admission selon certains critères, comme en Italie ou en Espagne.

D'autre part, les parents ont un droit d'information sur les progrès de leur enfant et sur les possibilités qui s'offrent à eux en cas d'échec scolaire. Ils peuvent aussi exercer un recours, notamment en matière d'évaluation et d'orientation des élèves. C'est le cas en Belgique, en Grèce, mais aussi en France, où la famille a la possibilité de contester les décisions d'orientation prises lors des conseils de classe.

INTERVIEW

ANNE KERKHOVE, présidente de la PEEP, s'est rendue en Suède les 28 et 29 août dernier avec le ministre de l'Éducation nationale Gilles de Robien.

« La Suède possède un système centré sur la pédagogie »

La Voix des Parents : Comment fonctionne le système éducatif suédois ?

Anne Kerkhove : En Suède, les objectifs nationaux et les instructions officielles sont définis par le Parlement et le gouvernement. Les budgets sont ensuite attribués à des communes, qui sont en fait des groupements de municipalités. Chaque commune met en place sa propre politique éducative, dans les cadres fixés au niveau national. Enfin, chaque chef d'établissement définit un plan de travail, en collaboration avec l'équipe pédagogique. Chaque année, ce

système est évalué par l'Agence nationale de l'Éducation, qui établit un rapport, à la suite duquel les conclusions servent à définir les objectifs nationaux futurs.

VDP : Comment la scolarité en Suède est-elle organisée ?

A.K. : L'école y est obligatoire de 7 à 16 ans. Avant, les enfants vont à l'école préscolaire. L'enseignement obligatoire est plutôt généraliste, et ne fait pas de distinction entre le primaire et le collège. Ensuite, les élèves ont la possibilité de continuer pendant trois ans au lycée, dans l'une des 17 filières proposées, puis d'aller à l'université ou dans d'autres

établissements d'enseignement post-secondaire.

VDP : Quelles sont les particularités de la formation des enseignants ?

A.K. : Pendant trois ans, la formation des enseignants est centrée autour de la pédagogie. Tous les professeurs sont formés pour travailler avec des enfants handicapés ou en difficulté scolaire. A la suite de ces trois ans, ceux qui le désirent peuvent se spécialiser dans une discipline, pour exercer dans le secondaire. En Suède, l'épanouissement et la construction de la personnalité de l'élève comptent énormément.

100^E ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES



Le 3 octobre 2006, au lycée Carnot à Paris, la PEEP a fêté le centenaire de la première association de parents d'élèves. Devant une nombreuse assistance, plusieurs responsables du monde éducatif et politique se sont succédé à la tribune pour célébrer la naissance du mouvement des parents d'élèves en 1906 :

M. Nicolini, Proviseur du lycée Carnot, Mme de Pannafieu, Député-Maire du 17^e arrondissement de Paris, M. Hayat, Président de l'association PEEP Carnot, Mme Tapiero, Présidente de l'Union régionale PEEP Paris, et Mme Kerkhove, Présidente nationale de la Fédération PEEP.

En clôture des discours, Gilles de Robien,

ministre de l'Education nationale, a rappelé que les 100 ans de la première association de parents d'élèves coïncidait avec une avancée en matière de droits des parents d'élèves, grâce au décret du 28 juillet 2006 « qui consolide et garantit de façon définitive le rôle et la place des parents à l'école ». Un siècle après... Car, comme l'a concédé le ministre, « l'Education nationale n'a pas vu tout de suite l'importance et l'intérêt d'une implication forte des parents dans la vie de l'école, directement ou par l'intermédiaire des associations. »

Vous pouvez retrouver les discours de cette journée anniversaire sur le site de la PEEP : www.peep.asso.fr.



Jacques Hui, ancien président national de la PEEP, et Corinne Tapiero, présidente de l'Union régionale de Paris.

Extrait de la déclaration de principe de l'Association des parents du lycée Carnot :

“[...] L'idée qui a présidé à cette création a été de donner aux pères de famille la possibilité et par suite le désir de s'occuper de l'instruction de leurs enfants plus qu'ils ne l'avaient fait dans le passé. [...] le recteur [...] sut comprendre l'utilité des groupements de parents d'élèves [...] et autoriser le proviseur du Lycée Carnot à entrer en relation avec [eux]. Ces relations pendant tout le cours de l'année dernière ont été parfaitement courtoises et cordiales. [...]”



De gauche à droite, M. Hayat, M. de Robien, Mme Kerkhove, M. Nicolini, devant l'exposition réalisée par la PEEP Carnot retraçant l'histoire de l'association des parents du lycée.

22^E GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS

Le 7 octobre dernier, au Centre Départemental de Documentation Pédagogique de Boulogne-Billancourt, a eu lieu la remise du 22^e Grand Prix des Jeunes Lecteurs.

Annie Piétri a été récompensée pour « Carla aux mains d'or », Editions Hachette Jeunesse.

Depuis 1985, la Fédération PEEP encourage le goût de la lecture chez les jeunes de 9 à 12 ans en organisant le Grand Prix des Jeunes Lecteurs ; une manifestation parrainée par le ministère de l'Éducation nationale. Chaque année, ce sont plusieurs milliers d'élèves qui participent à ce Grand Prix. 45 jeunes lecteurs, représentant les régions de France, se sont donc réunis pour élire le meilleur ouvrage de littérature jeunesse de l'année 2005. Les membres du jury, composé d'élèves de CM1, CM2 et 6^e, ont été sélectionnés au niveau départemental puis régional, pour leur aptitude à exprimer, par écrit et par oral, leurs goûts littéraires.

11 ouvrages se trouvaient cette année en lice. Parmi eux, les jeunes lecteurs ont décidé d'attribuer le trophée au livre d'Annie Piétri, « Carla aux mains d'or », Editions Hachette Jeunesse. Un livre dont l'action se déroule à la cour du Roi Soleil. Au programme : histoires d'amitié, d'amour, secrets et magie ! Les jeunes lecteurs ont attribué le second prix à « La

Châtaigneraie » de Yaël Hassan, et le 3^e prix à « Une saison tout en blanc » de Eric Sanvoisin. Sept auteurs (Annie Piétri, Yaël Hassan, Maryvonne Rippert, Cécile Roumiguière, Anne Pouget, Anne-Sophie Sylvestre, John Herrick) étaient présents lors de cette remise de prix et ont ainsi pu répondre aux nombreuses questions des enfants et leur dédicacer leur ouvrage. Une journée que ne sont pas près d'oublier deux enfants du jury : par tirage au sort, ils ont remporté chacun un séjour linguistique offert par les partenaires de la PEEP, Cap Monde et La Route des Langues. Rendez-vous pour le concours 2007, les inscriptions sont déjà ouvertes ! Tous les renseignements sur ce concours sont disponibles sur le site www.peep.asso.fr.



Pour le plus grand plaisir des jeunes lauréats – et de leurs parents – les écrivains du 22^e GPJL leur ont dédicacé leurs ouvrages.



Photos, avec l'aimable autorisation de Christophe Desmottes.

A LA UNE

Salon de l'éducation, édition 2006

Partenaires éducatifs, associations, mouvements pédagogiques, fédérations de parents d'élèves, syndicats de personnels et d'enseignants, entreprises de l'économie sociale et solidaire... Plus de 2000 exposants seront présents au Salon de l'Education.

Pour sa huitième édition, ce grand carrefour de

l'éducation aura lieu du 16 au 19 novembre, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

Le stand de la PEEP sera situé au Hall 7-2, à la Cité de l'Education, rue des parents et des familles. Le samedi 18 novembre de 15 h 30 à 16 h 30 à l'espace forum, la PEEP tiendra une table ronde sur le thème « 100 après, quel engagement pour les parents d'élèves à l'école ? ».

Vous pouvez télécharger des entrées gratuites sur le site internet : www.salon-education.org.



EN BREF

IMAGINE TON FUTUR

Le magazine « Imagine ton futur » se définit comme « la passerelle entre les adolescents (12/16 ans), le monde professionnel et le monde de l'éducation ». Ce bi-trimestriel gratuit, diffusé à 270 000 exemplaires au sein des collèges, part des centres d'intérêt des adolescents pour leur faire découvrir l'univers professionnel et comment y prendre place. Dans chaque numéro, douze pages d'enquête et d'interviews sur un secteur d'activité. Métiers



traditionnels, insoupçonnés et nouvelles pratiques sont présentés. Depuis la rentrée, à l'occasion du premier anniversaire du magazine, « Imagine ton futur » est distribué également aux élèves de seconde.

Le numéro de novembre porte sur les métiers de l'informatique. Informations : www.imaginetonfutur.com.

Prévenir les accidents domestiques

Chaque année ce sont 20 000 personnes en France qui décèdent des suites

d'accidents de la vie quotidienne. On estime que 30 % des accidents de la vie courante touchent des enfants de moins de 9 ans et près de la moitié les enfants de moins de 15 ans. Pour lutter contre ce terrible état des lieux, le ministère de la Santé, l'Assurance maladie et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), ont lancé depuis le 30 octobre une campagne nationale de prévention des accidents domestiques chez les enfants de 0 à 6 ans.

Outre des spots télévisés diffusés jusqu'au 19 novembre, une brochure gratuite est disponible auprès des



professionnels de santé et sur demande au numéro vert suivant : 0821 22 23 24. Elle recense les réflexes simples qui permettent d'éviter les accidents

domestiques : étouffement, noyade, chute, intoxication par un médicament ou un produit ménager, brûlure, électrocution, etc.



Noël approche... Pensez au sac à sapin !

Le Sac à Sapin présente de nombreux avantages : il décore joliment le pied du sapin de Noël avec sa robe dorée, il emballe le sapin à jeter une fois les fêtes passées, il est

biodégradable et compostable. Mais surtout, Le Sac à Sapin est un produit à vocation humanitaire. En effet, pour chaque Sac à Sapin vendu (5 €), 1,30 € est reversé à Handicap International. Les dons ainsi collectés permettent à

l'association de développer ses activités dans les domaines de la santé, de la réadaptation, de la prévention du handicap, de l'intégration sociale, professionnelle et scolaire des enfants et adultes porteurs de handicap. Chaque année, plus de 600 000 familles adoptent le Sac à Sapin, représentant près de 800 000 € collectés pour agir dans plus de 60 pays.

Le Sac à Sapin est disponible depuis le 1^{er} novembre dans toutes les grandes surfaces, les grands magasins et chez les fleuristes.



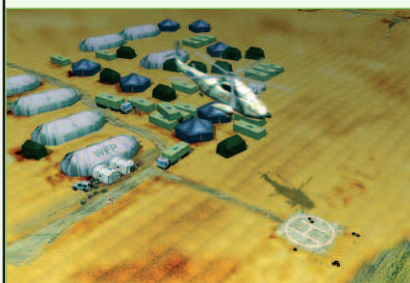
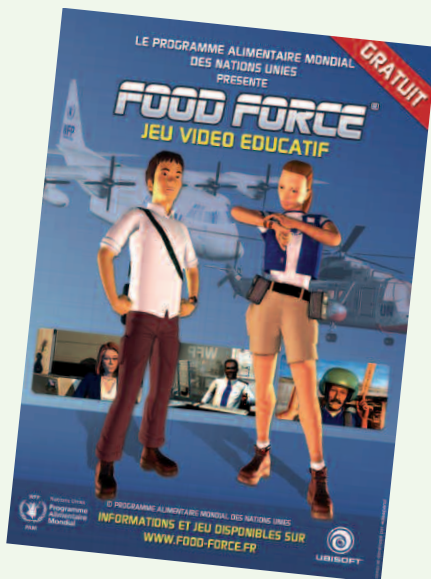
JEUX EDUCATIFS

« Food Force » : premier jeu vidéo humanitaire

Conçu pour des enfants de 8 à 14 ans, Food Force est un jeu vidéo éducatif présenté par le Programme Alimentaire Mondial des Nations-Unies (PAM). Le projet a été développé pour aider les enfants à se familiariser avec la lutte contre la faim dans le monde.

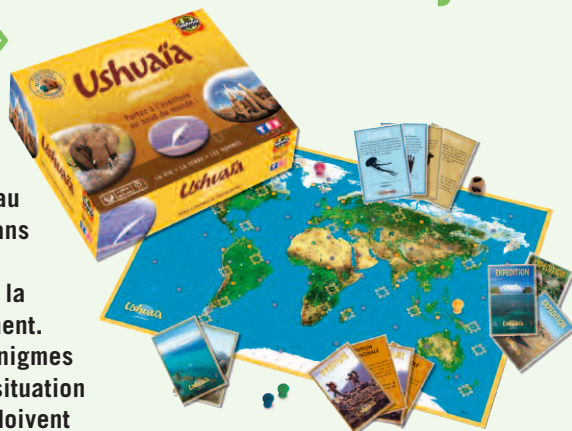
A travers six missions successives et avec le soutien de l'équipe humanitaire de choc de Food Force, chaque enfant doit faire face à de nombreux défis fidèles à la réalité pour réussir à alimenter les milliers d'habitants de Sheylan, l'île imaginaire où se déroule l'action. Au programme : piloter un hélicoptère pour des missions de reconnaissance, négocier avec les rebelles armés pour le passage d'un convoi, utiliser l'aide alimentaire pour aider les habitants à reconstruire leur village, etc. Les enfants apprennent ainsi comment le PAM fait face aux urgences alimentaires : d'où vient la nourriture, l'importance du contenu nutritionnel des repas, comment la nourriture est distribuée et comment elle est utilisée pour promouvoir le développement.

A noter que, dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Alimentation du 16 octobre 2006, la PEEP s'est associée au lancement du jeu Food Force. Les versions PC et Mac du jeu vidéo sont téléchargeables gratuitement sur le site internet : www.food-force.fr.



Partez à l'aventure avec le jeu « Ushuaïa »

Avec plus de 600 questions, et plus de 100 photos issues de l'émission, le jeu de plateau « Ushuaïa » a été conçu dans le but de favoriser la découverte de la nature et la protection de l'environnement. Expéditions fascinantes, énigmes surprenantes et mises en situation inattendue... Les joueurs doivent parcourir le monde à la recherche des derniers territoires inexplorés, à la découverte des animaux, des plantes et des civilisations qui peuplent notre planète. Audace et réflexion sont nécessaires pour accomplir la



mission à travers le monde ! Un jeu pour toute la famille, de 2 à 6 joueurs, et pour les enfants dès 8 ans.

« Ushuaïa », éd. Bioviva.
Prix : 29,95 €.

Côté livres

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Quelque deux millions de Français souffrent d'allergies alimentaires, qui sont plus répandues chez les enfants : plus de 6 % des moins de quinze ans en souffrent.

Destinée à répondre aux questions que se posent les parents des enfants concernés, la brochure « Les allergies alimentaires » s'organise autour de questions concrètes : « Comment les reconnaître ? », « Comment les traiter ? », etc.

« Les allergies alimentaires », éditée par l'association Asthme et Allergies. Brochure gratuite disponible sur simple appel au numéro vert 0800 19 20 21.



CET ENFANT QUI N'ECOUTE JAMAIS



Un enfant qui n'écoute pas, qu'il s'agisse des règles familiales ou du savoir transmis à l'école, n'est pas forcément un enfant qui fait preuve de « mauvaise volonté ». Il y a des raisons pour qu'il fasse la sourde oreille à

ses enseignants et à ses parents. Un ouvrage qui apporte des réponses aux questions des parents confrontés à ce problème.

« Cet enfant qui n'écoute jamais », par Jean-Luc Aubert. Ed. Albin Michel. 12 €.

ECOLE : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

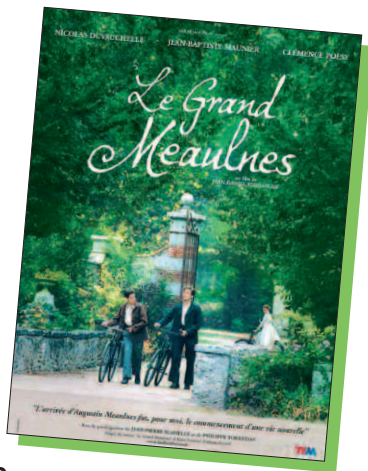
« Les citoyens construisent l'école », ainsi s'intitulait la consultation lancée sur internet en 2005 par ESF éditeur. A partir des contributions recueillies, le pédagogue Philippe Meirieu lance des propositions innovantes et constructives, liées à la participation des acteurs du système éducatif, des parents, des élèves.

« Ecole : demandez le programme ! », par Philippe Meirieu. ESF éditeur. 12 €.



GROS PLAN

« **Le Grand Meaulnes** » à l'écran



Novembre 1910, Monsieur et Madame Seurel, qui dirigent une paisible école de la campagne en Sologne, reçoivent un nouveau pensionnaire, Augustin Meaulnes. Le prestige naturel de ce grand adolescent lui vaut d'être bientôt connu de tous les élèves comme « le Grand Meaulnes ». Partageant la même chambre, le nouveau venu et François Seurel, fils des directeurs, se lient d'amitié. Augustin exerçant sur le sensible François une véritable fascination.

Cette adaptation réussie du célèbre roman d'Alain-Fournier en offre une vision réaliste, qui illustre l'échec des idéaux de l'enfance qui s'en va.

A noter que les éditions Hatier, partenaires du film, mettent à disposition des élèves, deux nouveaux ouvrages pour les aider dans l'étude et l'analyse de l'œuvre d'Alain-Fournier : « Le Grand Meaulnes » dans la collection Classiques Hatier - œuvres et thèmes, pour le collège, et « Le Grand Meaulnes » dans la collection Profil d'une œuvre, pour le lycée.

« Le grand Meaulnes », film de Jean-Daniel Verhaeghe. A partir de 10 ans. Sortie en octobre.



« **LES TROIS MOUSQUETAIRES** » EN FILM D'ANIMATION

Si le roman d'Alexandre Dumas « Les Trois Mousquetaires » a été l'objet de très nombreuses adaptations pour le cinéma et la télévision, c'est la première fois qu'il est adapté en film d'animation de marionnettes. Cette manipulation, qui s'opère avec des matériaux réels fabriqués à la main, donne au film un aspect unique et l'illusion d'un monde bien vivant. Pour les grands, c'est aussi

une occasion originale de redécouvrir les aventures de D'Artagnan et ses complices Mousquetaires.

« Les Trois Mousquetaires », film de Janis Cimermanis. A partir de 5 ans. Sortie en salles le 1^{er} novembre.



LIVRES JEUNESSE

Êtes-vous bien mes vrais parents ?

À la récréation, lors d'une discussion sur la couleur des yeux, Nico apprend qu'il n'a pas la même couleur d'yeux que ses parents. Ces derniers ne seraient donc pas ses vrais parents... ?



« Êtes-vous bien mes vrais parents ? » de H. Ben Kemoun et R. Faller. Ed. Nathan. Dès 6 ans. 5 € environ.



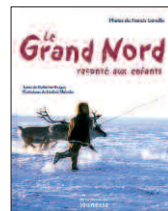
A la cour du roi soleil

Versailles ! Que c'est beau ! Dans les jardins du roi soleil, Octave ne sait plus où donner de la tête. Il accompagne son père, venu demander à Louis XIV la création d'une école pour leur village...

« A la cour du roi soleil » par Annie Jay et Claire Le Grand. Ed. Milan poche cadet. À partir de 7 ans. 4,50 € environ.

Le Grand Nord raconté aux enfants

Comment la mer devient-elle banquise ? Construit-on encore des igloos ? Qu'est-ce qu'une aurore boréale ? Les immensités du Grand Nord fascinent depuis toujours les enfants. Francis Latreille, qui a parcouru ces régions au cours de nombreuses expéditions, lève un voile sur ce monde unique et mystérieux.



« Le grand nord raconté aux enfants », de Catherine Guigon, Francis Latreille, Frédéric Malenfer. Ed. La Martinière Jeunesse. 13 €.

Les 1000 mots de l'info

Al-Qaida, carte Vitale, chiites, FMI, Intifada, libéralisme, OGM, permis de polluer... Ce livre-lexique définit 1000 notions et personnalités qui font chaque jour l'actualité en France et dans le monde, et apporte aux lecteurs des clés pour comprendre l'information.



« Les 1000 mots de l'info » édition 2006, de Elisabeth Combres et Florence Thinard. Ed. Gallimard Jeunesse. 20 €.

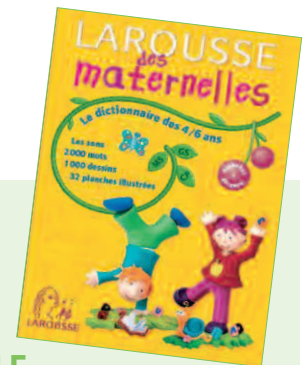
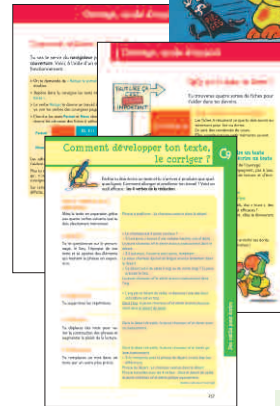
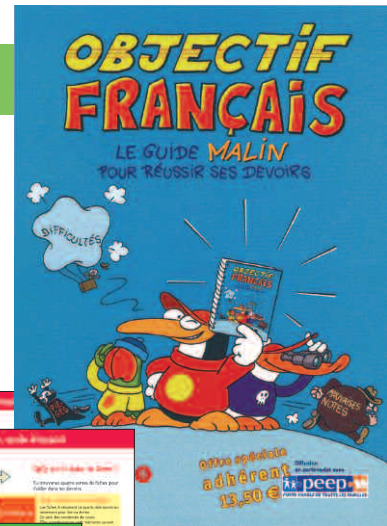
AU RAYON PARASCOLAIRE

Collège : « Objectif français »

Conçu pour les collégiens, ce guide sera utile à tous ceux qui souhaitent voir ou revoir les bases, non acquises ou oubliées, de l'écriture et de la lecture de textes. Ni cours magistral, ni compilation d'exercices, ce recueil de fiches pratiques est un véritable guide méthodologique : comment améliorer son brouillon ? Trouver des idées ? Lire une image ? Ecrire un portrait ? Dans son ouvrage, sous-titré « le guide malin pour réussir ses devoirs », l'auteur a choisi de répondre aux questions du collégien dans un langage simple, vivant et imagé. Le classement en répertoire lui permet d'arriver rapidement à la bonne fiche ! L'élève y trouvera toute l'aide pour faire ses devoirs mais aussi, sur le long

terme, pour acquérir de réelles compétences. A la maison, en étude, en classe... seul, avec ses camarades, ses parents, ses professeurs. La PEEP propose une offre spéciale pour ses adhérents au prix de 13,50 € au lieu de 15 €. Renseignements et commande sur le site de la PEEP : www.peep.asso.fr.

« Objectif français » de Maryse Brumont - illustrateur Matyo. Edité par le CRDP Aquitaine.



Apprendre l'anglais en s'amusant

L'éveil aux langues étrangères fait désormais partie des disciplines enseignées à l'école primaire. L'éditeur Mindscape vient de sortir 3 CD-Roms destinés aux plus jeunes pour les aider à se familiariser avec la langue anglaise. L'innovation : les enfants peuvent enfin apprendre l'anglais avec les nouvelles aventures de leurs héros préférés ! Lapin Malin, Adibou et Adi les accompagnent dans une série d'aventures où se mêlent jeux, chants, comptines, etc. Les expressions et le vocabulaire étudié

s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'enfant, pour être réutilisés souvent afin d'être assimilés facilement. Chaque CD-Rom, conçu pour classe d'âge, comporte des niveaux de difficulté avec une adaptation automatique au niveau de l'enfant. A noter enfin que le contenu des CD-Roms sont conformes aux programmes de l'Éducation nationale.

- « L'initiation à l'anglais avec Lapin Malin » pour les 4 - 7 ans.
- « La découverte de l'anglais avec Adibou » de 4 à 8 ans.

- « Dis-moi Adi Anglais Primaire » de 7 à 11 ans.
- Chaque CD-Rom est compatible PC/Mac. Prix conseillé : 29,99 €.



LE LAROUSSE DES MATERNELLES

La nouvelle édition du Larousse des Maternelles, outre qu'elle propose des définitions simples et adaptées, avec de nombreuses illustrations, a pour objectif de rendre l'enfant plus actif. Le dictionnaire comporte 30 nouvelles pages pour découvrir les sons, un nouvel alphabet à découper, des comptines, de nouveaux jeux, des planches illustrées, etc. A noter également que l'ouvrage favorise le dialogue parent-enfant avec des pages de conseils pratiques aux parents, des propositions d'activités avec l'enfant.

« Le Larousse des Maternelles ». A partir de 4/6 ans. Ed. Larousse. 16€.

LES MARCHÉS DE NOËL

On y déniche toutes sortes de cadeaux pittoresques et les enfants adorent s'y promener entre les décorations de sapins et les effluves de pain d'épices. Voici tout ce qu'il faut savoir pour découvrir en famille et profiter au mieux de ces marchés de Noël.



Forgiss / Imagine

Les enfants se promèneront à dos d'âne, assisteront à des contes, mais surtout participeront à un atelier de fabrication, tissage et impression d'étoffes : tissage de kelsch (tissu local en lin ou chanvre) à partir de 6 ans, impression à la planche, décorations de sapin ou atelier feutre à partir de 8 ans et enfin fabrication d'un métier à tisser... Ludique et pédagogique !

En Alsace

C'est dans l'Est que la tradition des marchés de Noël puise ses racines. Les premières traces de cet événement remontent au XIV^e siècle en Allemagne et en Alsace, sous l'appellation « Marché de Saint Nicolas »... Aujourd'hui, la tradition est perpétuée dans les villes et villages de la région divisée en 7 « pays » (Lumières, Chants et Etoffes, Mystères, Saveurs, Sapins, Etoiles)...

Renseignements : www.noel-alsacetourisme.com.

● **Strasbourg**, Pays des saveurs, du 25/11 au 31/12. www.noel-strasbourg.com.

La première ville française à organiser un « Christkindelsmärik », en 1570, accueille le plus beau des marchés. Ses points forts pour les enfants : la patinoire dont une partie est transformée en Jardin des glaces avec parcours protégé pour les petits, les contes d'hiver place Gutenberg et la crèche géante en bois...

● **Colmar**, Pays des étoiles, du 25/11 au 31/12. www.noel-colmar.com.

Visitez avec vos enfants le marché de Noël spécial pour les enfants qui se tient à proximité du quartier pittoresque de la Petite Venise, dans un décor naturel fantastique mis en valeur par des jeux de lumière. Vous trouverez manège de chevaux de bois, crèche animée et boîte aux lettres géante pour écrire au Père Noël.

● **Mulhouse**, Pays des chants et des étoffes, du 22/11 au 7/01. www.noel-sud-alsace.com.

Ailleurs en France

● **Salon-de-Provence**, du 15 au 31/12.

Renseignements : 04 90 56 27 60.

Le marché de Noël fait la part belle aux santonniers. Pour les plus petits, le Château du Père Noël prendra place dans la cour du château de l'Empéri avec maquillage, manège, musique et spectacles.

● **Aix-en-Provence**, du 26/11 au 31/12.

Renseignements : 04 42 91 90 00.

Venez choisir en famille votre arbre de Noël, place Bastard. Puis direction les stands du commerce équitable qui proposeront des ateliers et des goûters avant de filer à la Bravade calendale (le 17 décembre), un défilé où fifres et tambourins accompagnent les chorégraphies traditionnelles.

● **Montbéliard**, du 25/11 au 24/12.

www.lumieres-de-noel.fr.

Ici, le Père Noël n'est pas la seule star : on retrouve Tante Airie qui distribue des friandises, Saint Nicolas et le Père Fouettard. Le 9 décembre, le défilé de la Lumière fait résonner les rues des grelots des enfants avant la représentation du Cirque de Moscou sur glace.

● **Amiens**, du 25/11 au 30/12.

www.marchedenoel.fr.

C'est le plus grand marché de Noël du nord de la France. 125 chalets et de nombreuses animations : un manège enneigé, une patinoire, un festival de chorales, une parade de peluches, une crèche et la colorisation de la cathédrale tous les soirs.

● **Chambéry**, du 2/12 au 24/12.

Renseignements : 04 79 70 51 23.

Le 2 décembre, le Père Noël arrive place des Éléphants avec une parade et un goûter géant. Puis les mercredis, samedis et dimanches, le Royaume des enfants accueille les petits pour des séances maquillage, conteurs, jeux, magiciens et spectacles.



MARCHÉS DE NOËL : PRÉFÉREZ L'ORIGINAL !

Véritable tradition en Alsace, ainsi qu'en Provence, les marchés de Noël connaissent un essor sans précédent depuis le milieu des années 90. Dans beaucoup de régions, l'authenticité laisse trop souvent place à la récupération commerciale de cette belle tradition. Si un « vrai » marché de Noël propose des activités pour les enfants et laisse une large place aux échoppes d'artisans, les « mauvais copieurs » se contentent d'aligner des chalets en bois dans lesquels s'installent vendeurs de gadgets de mauvaise facture et autres bonimenteurs...

Les logiciels d'accompagnement scolaire : un moyen efficace de soutenir votre enfant toute l'année.



Votre enfant vient de faire sa Rentrée. Et chacun dans la famille souhaite que cette nouvelle année scolaire se déroule sereinement et débouche sur le passage en classe supérieure. Pour soutenir votre enfant tout au long de cette année, l'aider à surmonter d'éventuels blocages et lui donner confiance en lui, les logiciels Adi Primaire et Nathan Collège seront de précieux alliés.



L'avis de la psychologue Virginie Dumont

L'épanouissement d'un enfant et la complicité avec ses parents peuvent être mis à mal en cas de difficultés scolaires. Cette situation peut être évitée grâce à un soutien préventif et régulier. Parmi les méthodes de soutien scolaire existantes, le cédérom présente de sérieux atouts.

Composé de médias complémentaires, il facilite la compréhension : les leçons en vidéo expliquent de façon concrète les notions fondamentales et les exercices variés permettent à chaque élève d'aborder la notion sous l'angle qui lui convient le mieux. L'outil de navigation aide à cibler ses révisions et à les consolider grâce aux liens directs entre les différents chapitres du programme. Plus qu'une aide ponctuelle à la résolution de problèmes, le cédérom offre un accompagnement complet et rassurant au travers de son contenu structuré et sécurisé. Enfin, il offre à chaque enfant l'ambiance détendue et le temps nécessaire pour progresser à son rythme.

La vraie force du logiciel éducatif est de fonctionner sur le principe de la pédagogie de la réussite qui insiste plus sur les succès que sur les échecs : il redonne à l'enfant l'estime de soi et l'estime de ses parents qui sont les clés de la réussite scolaire !



4 CD-ROM PC/MAC du CE1 au CM2

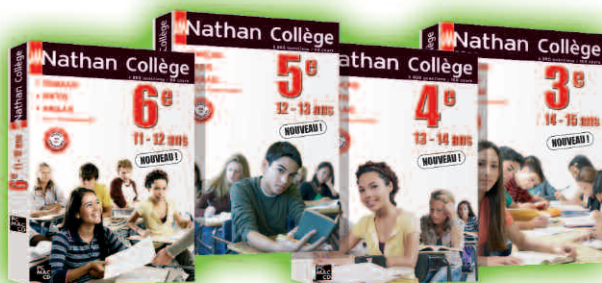
« Dis-moi ADI » : le soutien scolaire de référence pour progresser dans la bonne humeur.

Depuis 20 ans, Adi aide les écoliers à consolider leurs bases en Français, Maths, Anglais et Sciences. Sa nouvelle méthode pédagogique repose sur 3 principes : apprendre dans une ambiance détendue grâce à Adi et Woops, personnages

proches de l'enfant et pleins d'humour ; bien comprendre les notions clés grâce aux leçons en vidéo et aux approches pédagogiques variées ; se sentir encouragé pour faire en douceur l'apprentissage de la réussite.

Brigitte P. :
« Mon enfant révise et fait des progrès : tant mieux s'il y prend du plaisir, il retient mieux. »

Arthur :
« Adi, il est comme nous et on se dit qu'il va nous aider ! »



4 CD-ROM PC/MAC de la 6^e à la 3^e

Nathan Collège : un éditeur de renom pour acquérir une méthode de travail et progresser durablement.

Le collège constitue une étape clé dans la vie de votre enfant : il doit s'adapter à une nouvelle façon de travailler et de s'organiser. Nathan Collège est un programme de soutien scolaire conçu par des enseignants

pour aider les collégiens à maîtriser les notions clés en Français, Maths et Anglais mais aussi à acquérir une méthode de travail efficace pour progresser durablement et réussir son Brevet.

Olivier D. :
« Il y a tout le programme mais ça n'est pas trop scolaire. »

Guillaume :
« Avec Nathan Collège, on apprend sans s'en rendre compte. »

LA VUE DES ENFANTS

Attention aux yeux de vos enfants ! A l'école, les problèmes de vue peuvent entraîner un retard dans l'apprentissage de la lecture. Heureusement, plus ces troubles sont détectés tôt, mieux ils sont traités.



Les dépistages obligatoires sont très utiles, mais souvent insuffisants. Sur le terrain, les associations de parents PEEP réclament qu'ils soient réalisés dans de meilleures conditions et de façon plus approfondie.

Il faut également reconnaître que les informations données par le personnel de santé scolaire sont trop impersonnelles et ne permettent pas toujours de mesurer l'importance de cette communication.

Cela a été scientifiquement démontré : un lien significatif existe entre une anomalie de vision non corrigée et un risque de difficulté d'apprentissage de la lecture, donc de retard scolaire. C'est dire l'importance du dépistage chez l'enfant en bas âge. On estime à 10 % les enfants âgés de moins de 5 ans présentant une ou plusieurs anomalies visuelles. S'ils sont corrigés suffisamment tôt, ces défauts peuvent être très vite oubliés. En revanche, plus ils sont détectés tardivement, plus la vision normale sera difficile, voire impossible, à retrouver. C'est particulièrement le cas lorsque l'enfant présente une amblyopie fonctionnelle, c'est-à-dire lorsqu'un œil (voire les deux) fonctionne mal. Si l'anomalie est traitée avant l'âge de 2 ans, les enfants récupèrent généralement une vision normale. Si le traitement intervient au-delà de 5 ans, les enfants ne retrouvent une vision correcte que dans 50 % des cas.

Ne négligez donc pas les avis et conseils de la médecine scolaire, en particulier lors du bilan obligatoire effectué entre 5 et 6 ans, en grande section de maternelle ou au cours préparatoire. Il faut insister sur ce point car, selon l'Association nationale pour l'amélioration de la vue, 6 parents sur 10 ne donnent pas suite aux avertissements des personnels de santé scolaire ! (voir texte ci-joint)

Attention s'il cligne trop des yeux...

Cela dit, le dépistage scolaire peut parfois s'avérer insuffisant : c'est le rôle des parents

POINT DE VUE

Suzanne Bouaziz, orthoptiste

« L'enfant naît avec une très faible acuité visuelle et celle-ci connaît une phase d'évolution extrêmement importante au cours de la première année de la vie. Si, au moment de l'apprentissage de la lecture, l'enfant rentre de l'école et se plaint de mal à la tête, s'il cligne des yeux, s'il penche sa tête et qu'il se tient mal, il vaut mieux consulter. Cela peut révéler soit un problème d'acuité visuelle, et dans ce cas-là il devra porter des lunettes, soit nécessiter un peu de rééducation ou de posturologie, c'est-à-dire un travail sur le lien entre la posture et le regard. »



Yan C. / DT Images

de rester vigilants tout au long de la croissance de l'enfant. Attention si votre enfant se plaint de maux de tête, s'il louche, cligne des yeux trop fréquemment, larmoie facilement, s'il se cogne ou tombe souvent, s'il coordonne mal ses gestes... Dès qu'un doute s'installe, mieux vaut consulter un ophtalmologiste. Chez les enfants, strabisme et myopie sont les deux problèmes de vue les plus courants. Le strabisme se caractérise par une déviation des deux yeux. Près de 4 % des enfants en sont atteints. Les chances de guérison avoisinent les 100 % avant l'âge de 2 ans. Le traitement initial vise à redresser les axes visuels et à redonner une bonne vision aux deux yeux. Une opération, après l'âge de 5 ans, est indiquée en cas d'échec (1 cas sur 2).

Attendre pour les opérations

La myopie congénitale, elle, touche 4 à 6 % des enfants. Dans la majorité des cas, la myopie disparaît avec la croissance du globe oculaire, mais peut réapparaître vers l'âge de 7-8 ans. Les opérations ne peuvent être envisagées avant que la croissance ne soit totalement terminée, à la fin de l'adolescence, si l'on constate un échec de la correction avec des lunettes ou des lentilles.

Justement, lunettes ou lentilles ? Avant l'âge de 7-8 ans, les lentilles corrigent les problèmes de développement visuel que ne saurait résoudre le port de lunettes : cataractes congénitales, myopies fortes ou évolutives, fortes hypermétropies, strabismes... Au-delà de cet âge, le recours aux lentilles est souvent motivé par des raisons esthétiques. Elles permettent en tout cas une vue panoramique non limitée par les verres et les montures. Un avantage apprécié des enfants, notamment pour la pratique d'un sport.

PK

IL EST ÉGOÏSTE : QUE FAIRE ?

Votre petit dernier ne prête pas ses jouets à ses copains ? Votre aînée ne « connaît » pas le mot partage... ?

Autant de comportements égoïstes à prendre au sérieux et à ne pas laisser passer.



Ces fiches pratiques abordent les questions que nous nous sommes tous posées un jour sur la psychologie de nos enfants. Mais pas de panique ! Tout ne relève pas du pathologique.



« **L'**homme est un loup pour l'homme »... A écouter les spécialistes de l'enfance, cette maxime de Hobbes prend tout son sens dans les relations entre enfants. « Le respect d'autrui n'est pas inné, l'être humain est naturellement égocentrique car à la naissance, la réalité des autres n'est pas intégrée », décrypte Didier Pleux, docteur en psychologie du développement (auteur « De l'enfant roi à l'enfant tyran » et « Manuel d'éducation à l'usage des parents d'aujourd'hui », éd. Odile Jacob). Le nourrisson est donc originellement dans une phase normale de toute-puissance qu'il va devoir progressivement abandonner... avec l'aide de ses parents.

De l'égoïsme « normalisé »...

Que ce soit au square ou à la crèche, l'enfant va rapidement être confronté à une véritable foire d'empoigne : ce sera son premier contact avec la société. Et là, c'est le plus vigoureux, le plus tenace qui va naturellement l'emporter. Pourtant, pas question de laisser passer cette loi de la jungle. « Dès 18 mois, on peut apprendre à son enfant à prêter, donner et à rendre », préconise le docteur Daniel Marcelli, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU de Poitiers. Si ce sentiment est naturel, Didier Pleux estime que « ces dernières

années, le monde marchand et celui de la publicité ont fait se développer l'ego des enfants, normalisant l'égoïsme ». « En consultation, je me rends compte que les enfants rois, trop comblés, sont « gâtés » (au sens d'un fruit gâté), très égoïstes, tandis que les enfants normalement éduqués et aimés acceptent plus volontiers de partager », renchérit Daniel Marcelli. Le rôle des parents est donc de poser des limites, de faire participer les enfants à la vie du foyer, mais attention à ne pas attendre trop longtemps car lorsque le moi est exacerbé, il est très dur de revenir en arrière. Toutefois, même dans ce cas, rien n'est perdu... « On voit trop de parents distants qui pensent que l'ordre naturel des choses aplanira les situations, constate Didier Pleux. Mais c'est faux ! Comme dans toute société, il faut faire appliquer un droit familial entre frères et sœurs : sinon, le plus vigoureux deviendra le tyran. » Sur ce point, tous les spécialistes sont d'accord : le partage est un élément essentiel de l'éducation.

... au pathologique

Une attention particulière doit être portée aux enfants pathologiquement égoïstes qui s'accaparent tous les jouets et dont la jouissance d'en priver un ami est supérieure au plaisir qu'ils ont à jouer avec. « Ces enfants-là sont à surveiller de près », prévient le docteur Marcelli, « car ce type de comportement sous-tend souvent des rivalités dans la fratrie ou des conflits au sein du couple ou la préférence d'un parent pour l'un de ses enfants. » La solution ira au-delà de simples mesures éducatives, cela pourra parfois nécessiter une thérapie familiale.

En revanche, le mythe de l'enfant unique égoïste est un pur fantasme. « Certains le sont, mais la plupart sont beaucoup plus partageurs et sociables car ils recherchent la complicité qu'ils auraient dans une fratrie », constate Daniel Marcelli.

POINT DE VUE



Daniel Marcelli, psychiatre spécialiste de l'enfant et de l'adolescent au CHU de Poitiers, et auteur de « L'enfant, chef de famille » (éd. Albin Michel)

« Lui apprendre la vie en société »

« Lorsque le deuxième enfant de la famille arrive, l'aîné sera forcément jaloux et voudra garder ses parents pour lui. Transformez ce réflexe égoïste en un autre désir, comme l'envie de grandir, afin qu'il dépasse cette frustration et s'en serve pour mûrir. Je recommande aux parents de permettre à leurs enfants, dès le plus jeune âge, d'avoir des temps de vie en groupe (crèche, halte garderie...) pour apprendre la vie en société. Lors des anniversaires des amis ou des frères et sœurs, rien ne justifie que vous offriez un cadeau à tous les enfants : leur offrir ce qu'ils veulent quand ils veulent, c'est les conforter dans leur égoïsme naturel. »

MG

TÉLÉPHONES PORTABLES : ALLÉGEZ LA NOTE !

Vous n'y couperez pas ! Dès son entrée au collège, votre pré-ado vous réclamera « son » portable. Difficile de résister à la pression... Mais pour éviter de mauvaises surprises, optez pour des forfaits bloqués ou des cartes prépayées. Le point sur les offres.

Depuis quelques années déjà, les trois opérateurs de téléphonie mobile – Orange, SFR et Bouygues Telecom – ont conçu des offres spécifiquement adaptées pour les plus jeunes utilisateurs. Forfait limité ou carte prépayée : votre enfant pourra disposer d'un nombre de minutes de communication défini à l'avance. Principaux avantages : pas de note salée à l'horizon, vous n'aurez aucune surprise quant à la facturation, et votre enfant restera joignable sur son portable, même si son crédit temps est épuisé.

Orange (France Telecom), premier opérateur de téléphones portables, propose un forfait bloqué et rechargeable à 18€ par mois, qui comprend jusqu'à 225 SMS (mini messages écrits) ou 1 h d'appel en heures « Zap ». Les heures « Zap » ? A partir de 17 h et 24 h/24 le mercredi, le week-end et pendant les vacances. Bref le temps où ils ne sont pas en classe ! Une formule reprise avec la carte prépayée d'Orange, la « Zap mobicarte », à partir de 5€. (Informations sur www.orange.fr).

Les offres de son concurrent SFR sont quasiment similaires : un compte bloqué à 18€ par mois (avec un crédit temps allongé pour les moins de 25 ans)

TÉLÉCHARGEMENT SUR MOBILE : UNE MODE QUI COÛTE CHER !

Impossible d'y échapper ! Ces publicités fleurissent dans tous les magazines. Le dernier tube à la mode en sonnerie de portable, les petites vidéos et autres jeux à télécharger, le « chat » par SMS, les répondeurs « délire », le dernier logo rigolo en fond d'écran du mobile... Les jeunes sont devenus accros de tous ces téléchargements sur leur téléphone portable. Pour le plus grand bonheur de leurs marchands ! A 1, 2 ou 3€ l'envoi plus le coût du SMS, c'est le porte-monnaie qui ne rigole plus...



S. Onyae / Pix Media

et des cartes rechargeables dès 5€. A noter un crédit de secours de 2€ pour appeler et envoyer des textos (ou SMS) quand le forfait est épuisé. (Informations sur www.sfr.fr).

Bouygues Telecom, lui, se distingue par un forfait bloqué rechargeable à 19,90€ par mois, qui inclut l'envoi illimité de SMS tous les jours après la classe, dès 17 h, ainsi que le mercredi et le week-end. Une offre qui ne pourra que séduire les jeunes aficionados de ce mode de communication... à la mode ! (Informations sur www.espacejeunes.bouyguestelecom.fr).

Les points à surveiller

Si nombre de ces offres peuvent paraître alléchantes de prime abord, restez vigilant sur quelques points particuliers, le plus souvent notés en astérisque ou en plus petit sur les publicités... Généralement en effet, les forfaits bloqués sont conditionnés à un engagement de 12 mois, voire 24 mois. Ensuite, les crédits temps annoncés valent le plus souvent pour des appels vers des mobiles du même opérateur ou des téléphones fixes... Dans ce cas, il est conseillé de choisir le même opérateur pour tous les membres de la famille.

Enfin attention au coût des SMS (lire ci-contre), et maintenant des MMS (messages photo ou vidéo), plébiscités par les plus jeunes. Il faut veiller à ce qu'ils soient bien compris dans l'offre, au risque qu'ils phagocytent le crédit « temps de parole ».

PORTABLE A L'ÉCOLE : TOLÉRANCE OU INTERDICTION ?

« Le téléphone mobile doit être totalement prohibé dans les classes, voire dans les bâtiments scolaires. » Ainsi s'exprimait récemment le ministre de l'Éducation nationale, concédant néanmoins que son usage dans les cours de récréation pouvait être toléré. Une mise au point nécessaire mais qui, par ailleurs, ne résout en rien le développement inquiétant du « happy slapping », pratique consistant à filmer une agression avec un mobile. Raison pour laquelle de nombreuses voix s'élèvent pour demander l'interdiction pure et simple des téléphones portables dans les établissements scolaires.

Attention à l'utilisation détournée des portables consistant à filmer, par exemple, des enseignants à leur insu. Ceci est formellement interdit.



JEUNES... ET BÉNÉVOLES !

Dans une société où, dit-on, prime l'individualisme, de nombreux jeunes s'engagent pourtant bénévolement dans des associations. Avant de se lancer dans de telles activités, ils doivent réfléchir au sens qu'ils veulent donner à leur engagement et au temps dont ils disposent. Leurs possibilités sont multiples.



Gabe Palmer / CORBIS

Donner du temps aux autres pour donner du sens à sa vie.

A Suresnes, dans les Hauts-de-Seine, une bourse permet aux jeunes de passer le permis de conduire en échange d'actions bénévoles dans le domaine humanitaire ou social. Selon les ressources du candidat, la mairie finance en effet de 50 à 80 % du prix du permis. La procédure de sélection des candidats est simple. Le jeune, seul ou par l'intermédiaire d'une association, remplit son dossier. En plus des données personnelles et des justificatifs de revenus, il doit présenter un projet d'action bénévole. La plupart des jeunes proposent d'encadrer soit les kermesses d'école, soit les événements sportifs. Ceux ou celles qui ont de bons résultats à l'école collaborent avec

des associations de soutien scolaire. Certains ont des idées plus originales, comme accompagner une personne malvoyante au théâtre, ou bien effectuer des travaux de jardinage chez les personnes âgées... Si la « carotte » de la bourse contribue au succès de l'opération, elle n'explique pas tout.

Une étape essentielle dans l'insertion professionnelle

Solidaires et engagés, les jeunes sont en effet de plus en plus impliqués et actifs dans les associations de bénévoles.

Selon une étude récente menée dans 14 pays européens, plus du quart des étudiants de grandes écoles et d'université intègrent le bénévolat/volontariat dans leur projet d'avenir. L'engagement est ainsi considéré comme une étape essentielle au service d'une meilleure insertion sociale et professionnelle. Fort de ce constat, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a décidé de mieux accompagner et valoriser l'activité bénévole. Son plan d'action s'articule autour de cinq points : faciliter l'exercice du bénévolat, sécuriser l'action des bénévoles, valider les acquis de l'expérience, concilier davantage activité salariée et engagement associatif, mieux reconnaître l'engagement bénévole.

Aider et se sentir citoyen

Pourquoi les jeunes sont-ils de plus en plus nombreux à s'engager ? D'abord, parce qu'ils ont envie d'aider les autres, d'apporter leur contribution à un mouvement collectif, de s'investir pleinement dans une activité utile pour donner du sens à leur vie. Ensuite, pour se sentir citoyen, appartenir pleinement à la société en participant à son évolution. D'autres raisons peuvent aussi être avancées. Par exemple, se lancer un défi personnel, vouloir se confronter à la difficulté pour connaître ses limites. Mais aussi rencontrer des gens et partager avec eux un même intérêt. Ou encore parce que s'engager dans le bénévolat peut aussi apporter un plus

REPÈRES

CHIFFRES-CLES

• **12 millions** : le nombre de bénévoles de plus de 15 ans. Deux tiers d'entre eux sont des occasionnels qui consacrent en moyenne 2 heures par mois à leur action. Les autres sont des réguliers. (source Insee)

• **83 %** : la proportion des bénévoles qui agissent au sein d'une association. Les autres le font individuellement, auprès de leur mairie, de leur centre sportif ou dans une école.

• **37 %** des jeunes Franciliens de 16 à 35 ans ont une activité bénévole. 40 % justifient leur non-engagement par un manque d'information. (source : Institut de recherche et d'information sur le volontariat)

suite page 38



Juan Castromil / Corbis

Les problèmes de l'environnement, ici le nettoyage des plages après une marée noire, font partie des enjeux les plus mobilisateurs chez les jeunes qui s'engagent dans le bénévolat.

Dans certaines cités scolaires, des lycéens volontaires aident des élèves en difficulté. Un bénévolat à encourager !



dans les études. Certaines universités valorisent en effet par des points ces initiatives au sein de leur formation. Et quand on cherche un emploi, une expérience de bénévolat, sur un CV, démontre également un tempérament volontaire, apprécié des recruteurs.

Bénévolat n'est pas volontariat

Si le bénévolat et le volontariat correspondent à une forme d'engagement, leurs statuts sont toutefois différents, dans la mesure où il n'existe pas, justement, de statut du bénévole. En effet, alors que le volontariat est défini et encadré par les textes législatifs, le bénévolat est un contrat moral entre l'association et le bénévole qui implique le respect des règles établies, des structures et des statuts de l'association. Bien que les bénévoles ne perçoivent pas de rémunération, ils peuvent être dé-

dommagés des frais liés à leur activité de bénévolat. Ils ne peuvent donc être sanctionnés pour refus de mission ou de cessation de leur activité bénévole.

Quel engagement et à quel rythme ?

Etre bénévole, c'est s'engager librement et gratuitement au service d'un projet ou d'une cause, le plus souvent au sein d'une association. Cet engagement répond souvent à une pluralité de motivations dont la principale demeure le désir d'aider autrui et de se rendre utile. Par définition, le bénévolat est ouvert à tous et sans condition de nationalité. Les possibilités d'engagement sont multiples et touchent tous les champs de l'activité humaine : éducation, sport, loisirs, ser-

vices sociaux, santé, culture, aide humanitaire, environnement, droits de l'homme, etc. Avant de se lancer dans une activité consacrée au bénévolat, le jeune doit réfléchir au sens qu'il veut donner à son engagement et au temps dont il dispose. Dans quel domaine souhaite-t-il s'investir : humanitaire, sportif, social, politique, local, etc. ? Ensuite, il lui appartient de déterminer le temps qu'il souhaite mettre au service de cet engagement. Souhaite-t-il répondre à une demande ponctuelle quelques heures par mois ou remplir plusieurs missions par an ? S'imagine-t-il « simple » bénévole ou cadre d'une association ? Ce travail de réflexion fait partie intégrante de sa démarche volontaire.

Etendre le domaine des recherches

Le mieux est qu'il ne limite pas ses recherches à un seul domaine d'action. Car en étant curieux, le futur bénévole pourrait répondre à un besoin auquel il n'aurait pas pensé. Toutefois, il ne faut jamais qu'il s'engage au-delà des limites qu'il s'est fixées. Il ne sert à rien de vouloir se surpasser et l'association peut aisément le comprendre. Avec plus de 800 000 associations en France, les projets d'engagement sont illimités. Pour vous donner des idées, la meilleure solution est de consulter des sites collectant les besoins des associations. Pensez également aux initiatives locales, aux associations de quartier si vous êtes plus intéressé par la solidarité de proximité.

Solidarité internationale ou de proximité

Sous la terminologie de solidarité internationale, on retrouve l'essentiel des grandes causes dédiées à la défense des droits de l'homme et à la protection de l'environnement. De multiples organismes le

LE VOLONTARIAT CIVIL

En France, un décret publié au Journal officiel du 13 juillet 2006 a créé le service civil volontaire. Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Les secteurs concernés sont, essentiellement, la défense, la police, l'environnement, la santé, la culture et le secteur associatif. Ce service civil volontaire dure au moins 26 heures par semaine, pendant 6, 9 ou 12 mois. Les volontaires bénéficient d'une formation (notamment aux valeurs civiques) et effectuent des activités d'intérêt général. Ils sont également suivis par un tuteur. A la fin du service, un brevet de service civil volontaire est délivré à l'intéressé par la structure d'accueil. Dans le dernier mois du service civil volontaire, la structure d'accueil accompagne le jeune dans sa recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante. Si, à l'issue de ce dernier mois, le jeune n'a pu accéder à un emploi ou à une formation qualifiante, le tutorat se poursuit pendant les deux mois suivants. 50 000 jeunes seront concernés par ce dispositif en 2007.

TEMOIGNAGE



Daphné Baufle, 19 ans, responsable de formation à la Protection Civile de Paris

« Pour un jeune, s'engager dans un bénévolat permet d'avoir une autre vision de la vie »

« Je suis bénévole depuis l'âge de 16 ans à la Protection Civile de Paris, une

association de secouristes bénévoles. Nous intervenons par exemple à l'occasion de la canicule ou lors des plans grand froid, en faveur des personnes les plus démunies. En

mission, on travaille avec le SAMU ou les Sapeurs-Pompiers. Pour un jeune, s'engager dans un bénévolat comme celui-là permet d'avoir une autre vision de la vie. J'ai beaucoup appris sur moi-même. Avec une brigade des Pompiers de Paris, qui sont des militaires, on apprend par exemple à avoir du respect et de la tenue. Ma formation de monitrice m'a aussi permis d'améliorer ma façon de m'exprimer en public, ce que j'utilise dans mes études en

histoire de l'art. Je suis aujourd'hui responsable de la formation : je fournis des informations complémentaires à toutes les personnes qui souhaitent passer l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). Une fois par mois, nous avons une réunion et nous nous répartissons un panel de postes. Avec le déclenchement du plan rouge de Vigipirate, je peux aussi être appelée à tout moment en cas d'incident. »

plus souvent aux ramifications internationales s'y illustrent (Unesco, WWF, la Croix-Rouge, etc.). A noter que ceux-ci développent actuellement une politique active pour renouveler et rajeunir la moyenne d'âge de leurs bénévoles. Certains, à l'exemple d'Amnesty International, mettent notamment en place des structures spéciales pour rassembler de nouveaux potentiels.

La solidarité de proximité, elle, concerne, comme son nom l'indique, des initiatives régionales

et locales. Cet engagement ciblé sur le plan géographique motive particulièrement les jeunes qui s'y investissent plus volontiers. L'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) lutte, par exemple, depuis plus d'une dizaine d'années contre les inégalités et agit dans les quartiers en mobilisant des étudiants bénévoles. Dans un autre ordre d'idées, les étudiants bénévoles du Genepi (www.genepi.fr) œuvrent en faveur de la réinsertion des personnes incarcérées.

Comme on le voit, ce ne sont pas les opportunités d'engagement qui manquent. Il n'y a que le premier pas qui compte. Un premier pas que beaucoup de bénévoles regrettent même de ne pas avoir fait plus tôt, tant sont grandes les satisfactions qu'ils retirent aujourd'hui de leur investissement personnel.

PK

De nombreux jeunes apportent leur soutien bénévole à de grandes causes, comme le Téléthon.

ENVIE D'AGIR

Afin de donner plus de lisibilité à la politique ministérielle en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a regroupé tous ses dispositifs, au sein d'un programme unique destiné aux jeunes de 11 à 30 ans : « Envie d'agir ». Celui-ci propose un parcours qui aide et encourage les jeunes à se lancer dans des projets (engagement, défi, entrepreneuriat, volontariat) et pour lequel il met à leur disposition des aides méthodologiques, financières et des concours. Le programme répond ainsi de manière adaptée aux désirs des jeunes selon la nature, la maturité et l'envergure de leur projet (www.enviedagir.fr).



bsip / lissac

TABAC : LA LOI A L'ÉPREUVE DE L'ÉCOLE

Une circulaire de mai 2006 rappelle la loi Evin selon laquelle il est interdit de fumer à l'école. Dans la pratique, en effet, cette interdiction est loin d'être toujours respectée. Etat des lieux... qui, comme tous les endroits publics, devront bannir totalement et définitivement la cigarette à l'horizon 2007.

« **J'** ai commencé à fumer par curiosité. J'ai voulu tester, faire comme les autres. Depuis, je continue parce que je trouve ça agréable ». Comme Alexandre, un tiers des jeunes de 17 ans fument quotidiennement. Pourtant, une réglementation existe. Votée en 1991, la loi Evin interdit de « fumer dans des lieux affectés à un usage collectif (...), sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs ». Un décret d'application paru le 29 mai 1992 appuyait sur le fait que cette interdiction valait aussi dans « les écoles, les collèges et lycées publics et privés, dans les lieux couverts ou non couverts fréquentés par les élèves pendant la durée de cette fréquentation ». Ce décret acceptait néanmoins la création d'emplacements réservés aux fumeurs, exceptées les salles de classe, de travail ou de réunion. Cette tolérance n'a été accordée qu'à

la condition expresse qu'aucun élève de moins de seize ans ne puisse y avoir accès, interdisant de fait la création d'un tel espace dans les écoles primaires, bien sûr, mais également dans les collèges et les lycées attendant à un collège.

Une loi contournée

Force est de constater que, quinze ans après, cette réglementation est loin d'être appliquée partout. Une enquête publiée en mai 2002 par la



David Woods / Corbis

L'âge de la première cigarette se situe autour de 11 ans et 8 mois, soit lors de l'entrée au collège.

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) révélait par exemple que 7 % des principaux des collèges avouaient avoir mis en place un tel dispositif dans leur établissement alors que la loi le leur interdit et qu'un quart des collégiens qui fumaient allumaient leurs cigarettes dans l'enceinte de leur établissement scolaire.

Quant aux proviseurs des lycées, 40 % d'entre eux affirmaient avoir créé un espace fumeurs dans leur établissement, la plupart du temps à l'extérieur. Cela signifie-t-il pour autant que les autres lycées ont totalement interdit la cigarette ? Rien n'est moins sûr. D'après les statistiques, en effet, 8 lycéens sur 10 fument dans l'enceinte de leur établissement, parfois en cachette, mais le plus souvent dans la cour avec l'aval des surveillants. Même quand une zone spécifique existe, la loi est régulièrement transgressée : un lycéen sur quatre avoue fumer en dehors des espaces réservés à cet effet. Des punitions sont bien prévues, mais elles se limitent souvent à une notification aux parents, à un avertissement écrit ou oral et plus rarement à quelques heures de retenue... Et encore,

REPÈRES

CHIFFRES-CLES

D'après une étude de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, 72 % des jeunes de 17 ans ont déjà fumé une cigarette et environ 33 % d'entre eux fument quotidiennement. Un tiers des 10-16 ans a déjà fumé, dont 53 % de filles, et 47 % de ceux qui ont essayé de fumer continuent.

L'âge de la première cigarette se situe autour de 11 ans et 8 mois, soit lors de l'entrée au collège.

(Baromètre 2006 « Les jeunes et le tabac » pour la Fédération française de cardiologie)

pas dans tous les établissements : seul un quart des collèges et la moitié des lycées prennent fréquemment des sanctions.

Une loi mal connue

Outre ces problèmes d'application, l'enquête de la MILDT a montré une profonde méconnaissance de la loi par les élèves, mais aussi de la part des enseignants. La plupart d'entre eux, en effet, ignorent les dispositions imposées par la réglementation. Il faut dire que son application revêt de nombreux aspects : l'interdiction de fumer y compris dans les lieux non couverts doit notamment être affichée à l'entrée de l'établissement (articles R 3511-1 à 7 du code de la santé publique), les espaces destinés aux fumeurs doivent être clairement signalés et, lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur des locaux, bénéficier d'une ventilation suffisante telle que définie par la loi.

Par ailleurs, des actions de prévention doivent être menées auprès des élèves du primaire et du secondaire afin de les sensibiliser aux risques du tabagisme. Or, l'enquête de la MILDT montre, là aussi, que les lacunes sont nombreuses. En effet, si la quasi-totalité des responsables de collèges et de lycées affirment que des actions de ce type ont bien été menées dans leur établissement au cours des dix dernières années, la majorité des élèves, eux, ne s'en souviennent pas. Un état de fait qui, pour la MILDT, prouve « le caractère parcellaire et non répétitif des initiatives ».

Les adultes ne montrent pas l'exemple

Cette enquête montre enfin que, si la plupart des personnels reconnaissent le bien-fondé de la loi Evin, seuls 64 % des directeurs d'école, 73 % des principaux de collège et 49 % des proviseurs la

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Tous les jeunes doivent bénéficier au cours de leur scolarité d'une éducation à la prévention des pratiques addictives aux substances licites ou illicites. Telle est l'une des principales mesures du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008. Les chefs d'établissement sont donc incités à mobiliser enseignants, associations, services de prévention, infirmières et médecins scolaires pour l'organisation de séances de prévention auprès de tous les enfants afin de les sensibiliser le plus tôt possible aux risques du tabac.

jugent « assez » ou « très » efficace. Sauf que, pour que la loi ait l'effet escompté, encore faudrait-il que les adultes montrent l'exemple. Or, seuls 20% des écoles, 77% des collèges et 65% des lycées, d'après leurs responsables, ont aménagé un endroit réservé exclusivement aux fumeurs de l'équipe éducative. Résultat : ces fumeurs allument leurs cigarettes dans la salle des professeurs, les couloirs ou encore dans la cour de récréation.

Mais cette situation devrait bientôt appartenir au passé. Déjà, une circulaire publiée le 11 mai dernier était venue rappeler les fondements de la loi Evin, montrant ainsi la détermination des pouvoirs publics à faire en sorte que cette loi soit mieux appliquée dans les établissements scolaires. Mais surtout, une nouvelle réglementation doit prochainement interdire de fumer dans tous les lieux publics. Le 8 octobre dernier, après la remise du rapport de la mission parlementaire sur le tabac, le Premier ministre, Dominique de Villepin, a ainsi annoncé son interdiction « dans les écoles, les collèges, les lycées, les administrations, les entreprises, les magasins ». Le décret doit être publié en novembre pour une interdiction à compter du 1^{er} février 2007.

CB

Hutchings Stock Photography / Corbis



Bravo aux "classes non fumeurs" ! Mais doit-on applaudir à chaque fois que la loi est respectée ? La loi Evin doit s'appliquer dans toutes les écoles, collèges et lycées, sans que cela étonne. Attention cependant aux fumeurs de l'interclasse massés devant les établissements. Le trottoir n'est pas si sûr. Enfin, rappelons que si la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, bon nombre de lycéens semblent la considérer comme une "majorité scolaire" ; jusqu'à 18 ans, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

OBJECTIF : NON FUMEURS !

Chaque année, l'association Classes non fumeurs organise un concours original au cours duquel les élèves des classes participantes s'engagent à ne pas fumer pendant six mois. Si le pari est tenu, la classe participe à un tirage au sort leur permettant

de gagner des entrées dans des parcs d'attraction, des vêtements, des abonnements à des magazines, etc. L'association

créée en 1996 souhaite ainsi sensibiliser les jeunes aux dangers du tabac et les inciter à ne plus toucher à la cigarette. Renseignements sur le site de l'association : www.classesnonfumeurs.org.

La loi Evin est très diversement appliquée... Qu'en sera-t-il du nouveau décret bannissant totalement la cigarette de tous les établissements scolaires ?

LES ENFANTS HANDICAPÉS SUR

La loi sur le handicap du 11 février 2005 a fait cette année sa première rentrée. Si elle doit à terme simplifier considérablement la scolarisation des enfants porteurs de handicap, elle a besoin de temps et de moyens pour atteindre ses objectifs.



Andres Balcazar / IS photos

Selon l'Education nationale, 150 000 enfants porteurs d'un handicap ont été scolarisés durant l'année scolaire 2005-2006.

1. UN NOUVEAU DÉPART

Tout enfant porteur de handicap a le droit d'être inscrit, comme n'importe quel autre enfant, dans l'école la plus proche de son domicile. Tel est l'un des principes de base édictés par la récente loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Une petite révolution pour les parents qui, jusque-là, rencontraient souvent les pires difficultés pour faire accepter leur enfant dans un établissement classique.

Deux nouvelles structures

Les parents doivent d'ailleurs se rapprocher de la Maison du handicap de leur département. Créées par la nouvelle loi, ces structures placées sous la responsabilité du président du Conseil général, ont pour mission de leur apporter les informations et les conseils dont ils ont besoin et de les soutenir dans leurs démarches. Ce sont elles aussi qui abritent

les Commissions des droits et de l'autonomie (CDA) chargées d'élaborer pour chaque enfant handicapé un Projet personnalisé de scolarisation (PPS) et de faire en sorte que celui-ci puisse être appliqué. Il revient par exemple aux CDA de mobiliser les équipes médicales pour apporter à l'enfant les soins dont il a besoin, de solliciter si nécessaire l'attribution d'une personne qui sera chargée de l'aider durant la journée (auxiliaire de vie scolaire - AVS) ou encore de

demander au chef d'établissement de procéder aux aménagements nécessaires : création d'une rampe pour fauteuils roulants, acquisition d'un bureau adapté, etc.

Priorité est donnée au cursus ordinaire

Dans la mesure du possible, l'enfant doit pouvoir être scolarisé dans l'établissement où il est inscrit, soit dans une classe ordinaire, soit dans une structure spécialisée. Certains établissements accueillent en effet des Classes d'intégration scolaire (CLIS) dans le primaire et des Unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le secondaire, dans lesquelles sont scolarisés une dizaine d'élèves souffrant de handicaps de même ordre.

Si le handicap ne laisse pas le choix, l'enfant devra être dirigé vers une structure spécialisée : Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA) pour les élèves handicapés auditifs, visuels ou moteur, Centre médico-psycho pédagogique (CMPP) pour les enfants handicapés mentaux ou souffrant de troubles du comportement, Institut médico-éducatif (IME) dont l'objectif est d'aider les enfants déficients ou polyhandicapés à réintégrer un cursus classique. Enfin, si aucun établissement ne peut accueillir l'enfant, il reste la solution de l'enseignement à distance prodigué par le Cned.

Par ailleurs et conformément au décret du 30 décembre 2005, chaque élève handicapé doit désormais se voir attribuer un enseignant-référent. Ce professionnel chargé de suivre l'enfant tout au long de sa scolarité afin d'assurer la cohérence de son cursus et de faire le lien entre les professionnels et les parents doit être clairement identifié par tous les intervenants (notamment par la famille) dès le début de l'année scolaire.

ZOOM SUR HANDISCOL

Vous souhaitez connaître les démarches pour scolariser un enfant porteur de handicap ? Direction Handiscol. Depuis 1999, en effet, sont regroupés sous ce terme tous

les moyens mis en œuvre par l'Etat pour informer les parents cherchant à scolariser un enfant handicapé. Handiscol propose notamment une cellule d'écoute et de renseignements par téléphone (n° Azur : 0 810 55 55 01) pour les parents, diffuse une série de guides pratiques et tient à jour des informations sur www.education.gouv.fr.



LA ROUTE DE L'ÉCOLE

2. UNE PHASE DE MISE EN ROUTE

« La rentrée s'est plutôt bien déroulée, même si quelques problèmes ont pu se poser ici ou là ». Yves Poisson, chargé du dossier à la PEEP, se montre plutôt satisfait. Même réflexion de la part de Fernand Tourman, président de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), pour qui « la réforme est dans une phase de mise en route ».

Pourtant, les craintes étaient légitimes. Décrets d'application parus tardivement, collaboration indispensable entre plusieurs ministères, afflux de demandes de scolarisation sans précédent et, bien sûr, besoins financiers importants, tous les éléments susceptibles de créer le blocage étaient réunis.

Manque d'informations

Cependant, quelques soucis sont apparus : ici la directrice d'une Maison du handicap qui démissionne juste après la rentrée, là une AVS contrainte de s'occuper d'une quinzaine d'enfants handicapés mentaux faute de personnel, là encore des places manquantes dans les CLIS, les UPI et les établissements spécialisés, etc. « Les familles quelque peu désorientées

ont parfois manqué d'informations », note pour sa part Fernand Tourman.

Les efforts doivent être poursuivis pour faire évoluer les mentalités, notamment celles de certains enseignants qui refusent encore d'accueillir des enfants handicapés dans leur classe. Pour cela, les personnels éducatifs devraient être formés à l'accueil de ces enfants. Il faut surtout que des moyens supplémentaires soient mobilisés pour créer de nouvelles places et recruter du personnel supplémentaire dans des conditions satisfaisantes. La loi est sur de bons rails, mais il va lui falloir du temps et de l'argent pour qu'elle adopte son rythme de croisière.



Bob Rowan; Progressive Image / Corbis

3. L'UPI, UNE PASSERELLE VERS L'ÉCOLE

Chaque année, une dizaine d'enfants souffrant de troubles du comportement sont scolarisés au sein de l'Unité pédagogique d'intégration (UPI) du collège Nicolas-Appert de Châlons-en-Champagne. Qu'ils soient accueillis à temps plein ou seulement quelques jours par semaine, ces élèves participent activement à la vie de l'établissement : ils collaborent à l'élaboration du journal du collège, courent chaque année un cross, utilisent les ordinateurs de l'école, s'inscrivent aux activités organisées le midi (origami, jeux de société...), etc.

Bien sûr, les apprentissages fondamentaux ne sont pas oubliés. Un programme adapté leur est proposé dans l'espoir qu'ils réintègrent le plus vite possible

le cursus classique. Cette UPI, comme toutes les autres, permet surtout de socialiser ces élèves en leur faisant côtoyer des enfants de leur âge pendant les récréations ou au réfectoire, voire de travailler avec eux lors de séances communes. D'ailleurs, pour renforcer la cohésion entre les classes, l'UPI de Châlons-en-Champagne a mis sur pied un système de tutorat avec les élèves de troisième volontaires. Pour en savoir plus : <http://perso.orange.fr/upi.apert-chalons>.



La PEEP a demandé la modification du nombre de représentants de parents dans les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, souhaitant que leur représentation passe de 1 à 2 membres. A suivre.

PRIORITE AUX CLASSES ORDINAIRES

Selon l'Education nationale, plus de 150 000 enfants porteurs d'un handicap ont été scolarisés durant l'année scolaire 2005-2006 dans un établissement

« ordinaire », dont environ 40 % dans une CLIS ou une UPI. Par ailleurs, 104 000 enfants ont dû intégrer des établissements spécialisés et 18 500 ont pu disposer d'un dispositif

d'accompagnement par des auxiliaires de vie. Depuis quelques années, ces chiffres sont en constante progression et ils devraient encore augmenter en 2006-2007.

**AIDE
AU LOGEMENT
ETUDIANT**

Dans votre dernier numéro, vous rapportiez qu'une allocation de rentrée universitaire pourrait voir le jour prochainement. Ma fille, qui suit actuellement des études scientifiques à l'université de Rennes, comme nous-mêmes, ses parents, n'avons entendu parler de rien en la matière lors de la rentrée. Pouvez-vous nous éclairer sur le sujet ?

Marco T.

A l'heure où nous mettons sous presse le numéro de rentrée (VdP n° 342), le Premier ministre avait en effet annoncé, sur la base d'un rapport qui lui avait été remis, qu'une mesure en faveur des

étudiants serait prise rapidement. Cela a bien été le cas, mais l'aide suggérée pendant l'été (150 à 200 € pour quelques 500 000 étudiants boursiers) a été « remplacée » par une mesure ciblée sur le logement étudiant.

Cette allocation d'installation étudiante (baptisée Aline) d'un montant de 300 € est destinée aux 80 000 boursiers qui emménagent pour la première fois et font leur première demande d'aide au logement. L'aide est directement versée par les Caisse d'allocations familiales.

Une mesure bienvenue pour ces étudiants, mais qui oublie les deux autres millions... D'autant plus que les frais d'une rentrée d'étudiant en 2006 s'élevait en moyenne à 1 382 €, selon la Fage, syndicat étudiant. Un montant en

hausse de 4,74 % par rapport à 2005. Face à ces frais en hausse, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a récemment proposé de rendre les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur déductibles du revenu imposable de l'étudiant pendant les dix premières années de sa vie professionnelle. A suivre.

mations, etc. Je ne comprends pas que ces frais ne soient pas pris en charge dans le budget de fonctionnement de l'école. Ecole publique, école gratuite, non ?

Sandra M.

Vous n'êtes pas la première à pointer du doigt le système de la coopérative scolaire. De nombreux autres lecteurs aussi nous font part de leur « questionnaire » sur le sujet. Comme vous l'indiquez justement, « on se sent obligé » de verser. Mais rappelons-le, contribuer au financement de la coopérative scolaire n'est pas obligatoire. L'adhésion est facultative. Cela doit d'ailleurs être très clairement précisé lors de la demande de cotisation. Rappelons que la coopérative scolaire est une association loi 1901 dont les adhérents sont

**COOPERATIVE
SCOLAIRE**

Comme tous les ans, à la rentrée, nous sommes sollicités pour donner de l'argent à la coopérative scolaire. C'est difficile de refuser quand on nous explique que c'est pour acheter des livres pour les enfants, pour organiser des petites ani-

**Pour suivre au plus près
l'éducation de vos enfants**

PEDAGOGIE SANTE LOISIRS METIERS ORIENTATION

FAMILLE La voix des Parents



Oui,

je souhaite m'abonner à La Voix des Parents.

- Je recevrai La Voix des Parents pendant un an (5 numéros – 1 numéro tous les deux mois)
- Je recevrai le hors-série La Vie scolaire de A à Z (avec le numéro de septembre de La Voix des Parents)



Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____
 E-mail : _____ N° d'adhérent : [] [] [] [] [] [] [] []
 Nom et ville de l'établissement de votre enfant : _____

**16 €* ou 12 €*
pour les adhérents PEEP**
 Ci-joint mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération PEEP.

**A retourner à :
Fédération PEEP
89-91, bd Berthier
75847 Paris Cedex 17**

RECEVEZ DIRECTEMENT PAR E-MAIL LES INFORMATIONS DE LA FEDERATION.
 Pour cela, merci de nous communiquer vos coordonnées à vdp@peep.asso.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse, nom de l'établissement de votre enfant, nom et ville de votre association, n° d'adhérent.

les enfants (et non les parents). Elles sont définies depuis la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 10 février 1948 comme « des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des enseignants en vue d'activités communes. Elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres ». Les comptes sont soumis à des vérificateurs aux comptes et présentés à l'ensemble de l'école ainsi qu'aux parents d'élèves.

Par ailleurs, dans leur grande majorité, les coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires sont affiliées à une association départementale de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE).

Signalons enfin que des dérives quant à l'utilisation des fonds ont parfois été constatées. Il est bon de rappeler que la coopérative scolaire n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les

charges d'entretien et de fonctionnement des écoles, ni de contribuer à l'achat de moyens d'enseignement tels que les manuels ou les fournitures scolaires.

SOCLE COMMUN

Nous avons beaucoup entendu parlé du fameux socle commun de connaissances et de compétences.

Mais concrètement, en quoi consiste-t-il ? Et quand sera-t-il mis en place ?

Ingrid V.

Le décret relatif au socle commun est paru au Journal Officiel le 11 juillet dernier. Comme l'indiquait la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, ce socle commun doit être constitué « d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire

son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». L'articulation du socle a été définie. Sept « piliers » le compose : maîtrise de la langue française ; pratique d'une langue vivante étrangère ; connaissance des principaux éléments des mathématiques et maîtrise de la culture scientifique et technologique ; maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; acquisition d'une culture humaniste ; acquisition de compétences sociales et civiques ; accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative.

Le cadre fixé, reste désormais à définir concrètement les éléments constitutifs de ce socle commun. Le 18 octobre dernier, le comité d'orientation sur les programmes, chargé d'adapter les programmes de l'école et du collège à l'esprit du socle commun de connaissances et de compétences, a été installé par le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien. Sept groupes de travail, un pour chaque pilier du socle, ont pour mission de concevoir l'ensemble des programmes de l'école et du collège, pour qu'ils soient adaptés aux objectifs du socle commun. Et veiller en particulier à « organiser la complémentarité des disciplines pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences fondamentales », comme l'a demandé le ministre de l'Éducation nationale lors de la mise en place du Comité d'orientation sur

LA VOIX DES PARENTS
89 - 91, bd Berthier, 75 847 Paris Cedex 17
Tél : 01 44 15 18 25 - Fax : 01 44 15 18 35

N°343 - Novembre-décembre 2006

Abonnement 5 numéros par an : 16 euros

Directrice de la publication : Anne KERKHOVE
Comité éditorial : Corinne TAPIERO, Georges CAUTIER, Annick DUMOND, Jean-François LE HELLOCO, Bertrand LEBLOND, Joaquim MARQUES, Gérard MONTSARRAT, Cathy SOULES – **Secrétaire de rédaction :** Marthe TURQUIEH – **Publicité :** Valérie LACOSTE, PLC – 31, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél. : 01 45 26 08 30 – **Conception et réalisation :** Agenciel – **Commission paritaire :** n° 0107 G 79300 – **Impression :** Touraine Rotos – 32, Av Charles-Bedaux, Z.I. du Menneton, 37000 Tours – **ISSN :** 0049 6693 – Dépôt légal à parution.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et liberté", chaque adhérent abonné dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la PEEP.



les programmes. Les copies des « experts » seront publiées au cours du second trimestre 2007.

Un calendrier a déjà été établi pour la mise en œuvre de ces nouveaux programmes. Dès la rentrée 2007 pour les écoles, et progressivement pour les collèges (par exemple, nouveaux programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre en classe de quatrième pour la rentrée 2007).

Bien entendu, nous reviendrons prochainement sur l'avancée des travaux du comité d'orientation sur les programmes, chargé de définir précisément la « matière » des 7 piliers de ce socle commun de connaissances et de compétences.

OUVRONS LE DEBAT

La note de vie scolaire

A l'occasion de la rentrée, la note de vie scolaire a été mise en place dans les collèges. Cette note mesure « l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur. Elle prend également en compte sa participation à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement. »

Avec un coefficient 1, la note de vie scolaire sera prise en compte dès la prochaine session du brevet, en 2007.

Que pensez-vous de sa mise en place ? Sur le terrain, dans les établissements, comment est-elle appliquée ? Faites-nous part de vos remarques sur le sujet (par courrier ou par e-mail : vdp@peep.asso.fr). Nous « ouvrons le débat » dans notre prochain numéro.

Vous souhaitez réagir à un article ou bien apporter votre témoignage, vous vous interrogez sur une question touchant la scolarité de votre enfant...

Ecrivez-nous !

La Voix des Parents – Courrier des lecteurs –
89, bd Berthier, 75 847 Paris Cedex 17
ou par e-mail : vdp@peep.asso.fr